

Un pacte pour les patrons, contre les travailleurs

La réalité du pacte de responsabilité



Photo DR

Une seule réponse possible : retrait du pacte !

La session parlementaire s'ouvre aujourd'hui, mardi 9 septembre. C'est le 16 que le Premier ministre, Manuel Valls, prononcera un discours de politique générale, suivi d'un vote de confiance, dans une atmosphère de crise politique permanente et de turpitudes quotidiennes. Au centre de sa politique : l'application du pacte de responsabilité, qui doit être traduit dans le projet de budget de l'Etat et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, dont la présentation a dû être repoussée d'une semaine du fait de cette crise, à début octobre.

Ce pacte, et le plan de 50 milliards d'euros de coupes qui l'accompagne, ce sont des dizaines de milliards livrés aux patrons, comme l'explique un agent des impôts dans nos colonnes. Ce sont les fondements même de la protection sociale collective qui sont sabordés, comme l'illustrent les projets du gouvernement concernant la branche famille de la Sécurité sociale.

Ce sont les finances des communes et des départements saignées comme jamais par la baisse des dotations de l'Etat. C'est aussi le Code du travail attaqué. S'opposer au gouvernement, c'est donc d'abord, et avant tout, combattre l'application de ce pacte dans toutes ses déterminations. Le patronat est plus qu'inquiet.

« Le gouvernement, s'alarme un chroniqueur du journal patronal *Les Echos* (6 septembre), vient de renoncer à légiférer par ordonnances sur le travail du dimanche ; Michel Sapin prévient que les économies seront moindres que prévues en 2015 ; Manuel Valls autorise les villes qui le souhaiteraient à encadrer les loyers ; l'Elysée présente comme une gaffe les propos de François Rebsamen sur le contrôle des chômeurs. A dix jours du discours de politique générale du Premier ministre (le 16) et de la conférence de presse du chef de l'Etat (le 18), le social-libéralisme s'éloigne, le flou s'installe. »

Y. L.

Les pistes du gouvernement pour « économiser » des milliards d'euros sur la branche famille

Prime à la naissance et congé parental réduits, coupes dans les crédits pour les crèches

Le Premier ministre, Manuel Valls, avait annoncé en avril dernier des coupes supplémentaires de 800 millions d'euros dans la branche famille, dans le cadre du plan « d'économies » de 50 milliards d'euros prévu entre 2015 et 2017. Il faut bien financer les cadeaux faits aux patrons dans le cadre du pacte de responsabilité !

Dans cet objectif, les allocations familiales ont déjà été gelées jusqu'en octobre 2015. Mais ce n'est pas tout. Selon le journal *Les Echos* (8 septembre), le gouvernement envisage de réduire le congé parental et la prime à la naissance. « La principale piste à l'étude serait d'aligner les droits liés à la naissance du deuxième

enfant sur ceux du premier enfant », avec un congé d'un an maximum (si les deux parents le prennent) au lieu de trois ans, ce qui générerait une « économie » de 300 à 400 millions d'euros.

Le journal évoque également l'idée de réduire fortement la prime de naissance (923 euros actuellement) à partir du deuxième enfant. De plus, l'Etat remet de fait en cause l'objectif de créations de 100 000 places en crèche, indique, le 8 septembre, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Selon son président, Jean-Louis Deroussen, le budget du Fonds national d'action sociale (Fnas), qui finance ces créations, va être amputé de 1,4 milliard sur cinq ans d'ici à 2017. ■

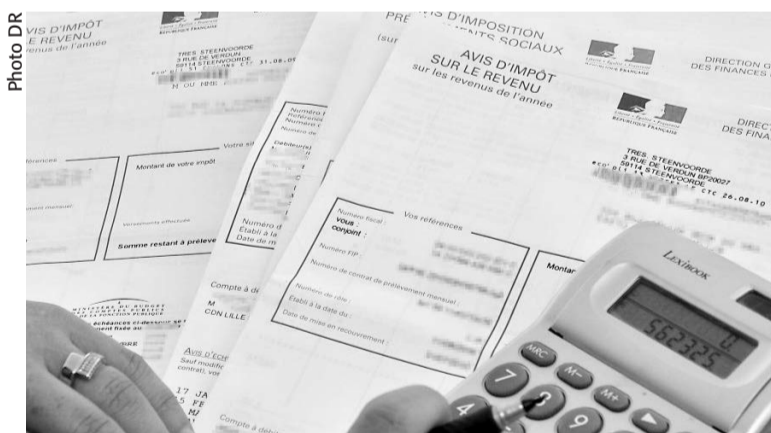


Photo DR

Pour près de 4 foyers sur 10, l'impôt sur le revenu est plus lourd cette année

Le Trésor public envoie chaque jour des chèques aux patrons pour des millions d'euros au titre du CICE, mais pour de nombreux ménages, c'est le coup de massue. Selon une note confidentielle du ministère des Finances (*Le Monde*, 9 septembre), 37 % des foyers imposés, soit 6,7 millions de familles, ont vu leur impôt sur le revenu augmenter en 2014.

En cause : l'abaissement du plafond du quotient familial, l'imposition (c'est-à-dire la prise en compte dans le revenu imposable) de la majoration de 10 % du montant de la pension pour les retraités

ayant élevé au moins trois enfants, l'imposition des cotisations employeur à un régime de complémentaire santé, la suppression de la demi-part fiscale pour les personnes ayant élevé seules des enfants...

Pour des budgets familiaux souvent très serrés, c'est l'étranglement. Les « demandes gracieuses » traitées par l'administration fiscale (pour l'étalement ou l'annulation totale ou partielle du paiement de l'impôt) étaient déjà en forte hausse (+ 22 % entre 2011 et 2013). Elles vont certainement se multiplier. ■

Témoignage d'un agent des Finances publiques

Les milliards du CICE versés aux patrons !

En ce moment même, les patrons reçoivent du Trésor public des chèques représentant des milliards d'euros. En effet, l'une des composantes du « pacte de responsabilité » (41 milliards d'exonérations fiscales et sociales au bénéfice du patronat), c'est le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui a commencé à être mis en œuvre depuis plusieurs mois. Les services des Finances publiques ne font même plus que ça, s'insurge un agent, à Paris, qui nous livre le témoignage suivant.

« Au début de l'été, les patrons disaient que le pacte de responsabilité n'était pas mis en œuvre assez rapidement. Or cela fait déjà des mois que priorité absolue a été donnée aux collègues de traiter les crédits d'impôts du CICE, en laissant tomber toutes les autres tâches, à savoir l'imposition, le contrôle... On ne fait plus que ça ! Et nous avons « les boules », car ces remboursements ont lieu sans aucun contrôle. C'est-à-dire que les patrons font de simples déclarations, et rien n'est contrôlé, ni par nos services (les Finances publiques), ni, apparemment, par l'Urssaf (le CICE représente 4 % de la masse salariale brute, hors salaires au-delà de deux fois et demie le Smic, et ce sont les Urssaf qui peuvent contrôler cette masse salariale). Cela passe très, très mal auprès des collègues, car cela va complètement à l'encontre de notre raison



Photo AFP

Pierre Gattaz.

d'être, de ce qu'on nous a toujours demandé. On balance des milliards aux patrons sans rien contrôler ! On ouvre les tiroirs-caisses, et c'est pour eux le jackpot assuré.

Les patrons se gavent ; cela ne les empêche pas de continuer à licencier, et ils augmentent de 30 % les dividendes versés à leurs actionnaires !

Cela n'améliore en rien la situation de l'emploi en France. Bien au contraire, les chiffres du chômage continuent à augmenter, alors que le CICE a commencé à être versé depuis des mois, à coup de millions. Et pendant ce temps-là, le point d'indice, qui sert à calculer notre salaire, est gelé pour la cinquième année consécutive. Et, dans les services, des milliers d'emplois sont supprimés ou gelés. »

Propos recueillis par Yan LEGOFF ■

L'aveu du ministre Sapin : pas de relation directe entre CICE et emplois

Le ministre des Finances, Michel Sapin, a insisté, le 5 septembre, sur le fait qu'il ne fallait pas attendre d'effets directs sur les embauches du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). « Ce n'est pas comme ça que fonctionne l'économie, ce n'est pas comme ça que fonctionne une entreprise : le CICE est là pour aider les entreprises à reprendre de l'initiative », a déclaré le ministre. « Le CICE, et cela peut faire débat, n'est pas une aide conditionnelle, conditionnée par telle création d'emploi, tel type d'investissement », a-t-il poursuivi.

« La grande masse » du crédit d'impôt est « allée directement approvisionner la trésorerie », notamment des PME, constate Jean-Paul Raillard, consultant au cabinet Syndex, qui assiste les comités



Photo AFP

Michel Sapin.

d'entreprise. Sur un échantillon d'une centaine d'entreprises, « seulement deux ont fait état de recrutements ».

Dans les huit premiers mois de 2014, les patrons ont reçu 8 milliards d'euros au titre du CICE. Ce montant doit atteindre 20 milliards en régime de croisière (AFP). ■

Chronique politique

Des "alternatives"...
pour quoi faire ?

Yan Legoff

L'éditorialiste du journal *Le Monde* (6 septembre), tout accablé par sa tâche littéraire de défense de l'ordre établi, évalue avec effroi la crise qui saisit le gouvernement Valls II quelques jours seulement après sa constitution : « *En dix jours, la descente aux enfers paraît sans fin et sans fond (...). Plus que jamais, le roi est nu (...). L'impuissance du pouvoir exécutif est patente (...). Au point que la question s'impose : combien de temps une telle situation est-elle tenable, comment le chef de l'Etat peut-il tenir ?* »

En effet, comment ce gouvernement (et même ce régime) peut-il encore tenir, alors que chaque acte, chaque parole de sa part semble précipiter sa chute ?

D'abord parce que tous les partis institutionnels, à commencer par la droite, prient chaque jour pour que ce gouvernement tienne. Et ils prient même tout haut. Ainsi Nathalie Kosciusko-Morizet, ancienne ministre UMP et porte-parole de Nicolas Sarkozy, déclare-t-elle le 7 septembre, sur RTL : « *Je ne réclame ni démission ni dissolution parce que ce sont des outils dans la main du président de la République (...). François Hollande a lui-même répondu à cette question* » en disant qu'il irait au bout de son mandat.



Pierre Laurent.

Dans la résolution du Front de gauche, les mots "pacte de responsabilité" ne figurent pas. C'est pourtant le cœur de la politique du gouvernement.

« *Mais les deux ans et demi qui s'annoncent vont être bien longs* », a-t-elle soupiré.

Ils soupirent, ils s'inquiètent, ils paniquent... Ils liguent leurs efforts pour conjurer la chute et permettre au gouvernement de faire passer le pacte de responsabilité.

Dans cette situation fleurissent de toutes parts des discussions sur une réforme des institutions, et même sur une VI^e République. Chacun y va de sa proposition « d'alternative ».

RÉUNION DU FRONT DE GAUCHE

A gauche aussi. « *Personne au Front de gauche n'appelle à une dissolution* », indique *L'Humanité* (8 septembre), qui rend compte de la réunion du collectif national de cette coalition politique le 6 septembre, à Montreuil. Pour le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, le temps est venu d'une « *remise à plat institutionnelle* », qui, explique *L'Humanité*, « *passerait en premier lieu par inverser le calendrier électoral pour rétablir la tenue des législatives avant la présidentielle* ». ... Quelle « *alternative* » audacieuse ! On en reste coi... Le dirigeant du PCF appelle à « *un changement immédiat de cap, de Premier ministre et de gouvernement* » par « *un travail sur le projet et le rassemblement d'une majorité alternative* ». Et *L'Humanité* d'expliquer : « *Les forces disponibles, selon (Pierre Laurent), sont plus nombreuses que jamais. En témoignent notamment les propos de l'écologiste Cécile Duflot et ceux de la socialiste Martine Aubry.* »



Nathalie Kosciusko-Morizet.

ILS ONT DIT...

Le FMI presse le gouvernement Valls de "passer de la parole aux actes"

Interview de Christine Lagarde, directrice du FMI, au journal *Les Echos* (9 septembre) : « *Il faut garder le cap de la réduction des dépenses publiques (...). Il faut s'attaquer au carcan de la réglementation du travail (...). Quand j'apprends que la France envisage d'avancer par voie d'ordonnance pour aller plus vite, je m'en réjouis (...). Maintenant, il faut "délivrer", comme disent les Américains, c'est-à-dire passer de la parole aux actes.* »

Laurent Berger (CFDT) estime "avoir fait le boulot" sur le pacte de responsabilité

Le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, sur France Inter le 7 septembre, a évoqué la

réunion des cinquante branches professionnelles sur le pacte de responsabilité programmée le 10 septembre : « *Aujourd'hui le patronat n'a pas passé la vitesse supérieure (...). J'attends du patronat qu'il fasse sa part du boulot. Moi, j'ai fait la mienne (...).*

Les allègements (de cotisations patronales) sont maintenant fixés depuis juillet (...), eh bien le patronat doit aller plus vite (...). Cela ne va pas assez vite. Ce n'est pas acceptable. »

Marine Le Pen : "Je ne remets pas en cause la légitimité du président"

Interview de Marine Le Pen au journal *Le Monde* (6 septembre) : « *Je suis respectueuse des institutions. Je ne remets pas en cause la légitimité du président (...). (La cohabitation) est entrée dans les mœurs républicaines, je ne vais pas me dérober.* » Sortir de l'euro ? « *Je n'en aurai pas la possibilité constitutionnelle en tant que Premier ministre.* »

« *Il y a, à l'Assemblée nationale, une majorité alternative possible* », déclare même Christian Picquet, porte-parole d'une autre formation du Front de gauche, la Gauche unitaire. Formidable ! Il n'y a même plus besoin d'inverser le calendrier électoral ! Avec les mêmes députés, les mêmes institutions, on pourrait tout changer !

MARTINE AUBRY VEUT DES "INFLEXIONS"

Martine Aubry, en qui Pierre Laurent semble fonder ses espoirs, déclarera le lendemain, 7 septembre, sur Europe 1 : « *Il y a des inflexions à faire dans la politique économique pour que la croissance revienne. Réduire les déficits, il faut le faire (...). sans casser la croissance.* » Et de préciser : « *Ce qui m'intéresse, c'est que nous réussissions, que le président réussisse et son gouvernement.* »

Résumons : le gouvernement veut faire passer, avec les plus grandes difficultés, son pacte de responsabilité ; Martine Aubry estime souhaitable « *des inflexions* » à cette politique tout



Martine Aubry.

en souhaitant que le président et son gouvernement réussissent ; et Pierre Laurent, avec le Front de gauche, estime possible, au sein de l'Assemblée nationale, une « *majorité alternative* » emmenée, entre autres, par Martine Aubry.

Tout cela n'empêche pas la résolution adoptée par le Front de gauche, ce 6 septembre, d'appeler à la « *constitution d'un très large front de résistance pour mettre en échec la politique du gouvernement* »...

Faut-il préciser que, dans cette résolution, les mots « *pacte de responsabilité* » ne figurent pas ? C'est pourtant le cœur de la politique du gouvernement. ■

LU ET ENTENDU

Editorial de *Sud-Ouest* (8 septembre)

« *François Hollande n'a plus la ressource nécessaire, ni même la légitimité suffisante, pour imposer des réformes profondes, telle que la nouvelle carte territoriale ou le pacte de responsabilité, tous deux enlisés (...). Ni lui ni le pays ne peuvent vivre encore trente mois dans ce climat délétère.* »

Chronique économique de France Info (9 septembre)

A propos des "négociations sociales" lancées par le gouvernement : « *Cette obligation de négociation très sociale-démocrate, François Hollande a voulu en faire sa méthode de gouvernement et il persiste aujourd'hui (...). Si (il) veut faire passer tout de suite les difficiles réformes sociales qu'il préconise, alors il devra prendre le risque de changer de méthode. Les conditions d'un grand pacte social-démocrate en France ne sont pas réunies.* »

ÉDITORIAL

é

2017 ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

D'heure en heure, la crise du régime s'approfondit. De toutes parts, la question est posée : combien de temps Hollande et le gouvernement, dont la politique est rejetée par l'immense majorité de la population, pourront-ils encore tenir ?

De toutes parts aussi, aux sommets des partis institutionnels, on prend soin de ne pas en rajouter : jusqu'à Marine Le Pen qui se déclare favorable à une cohabitation avec Hollande au nom de la sauvegarde des institutions.

Et pourtant, le régime de la V^e République est frappé à mort. Des journalistes découvrent brusquement le caractère monarchique du régime présidentiel. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, demande l'ouverture d'« *un débat national, public, sur la proportionnelle* ».

Jean-Luc Mélenchon et Cécile Duflot se prononcent pour une VI^e République. Même Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, troisième personnage de l'Etat, constate que « *nous sommes en train de vivre l'épuisement de nos institutions qui reposent sur le mythe du sauveur suprême* », fait mine de découvrir qu'on « *installe notre salut entre les mains d'un seul homme, le président de la République* », et recommande d'examiner la question des institutions « *en 2017, lors de la campagne présidentielle* ».

2017... il faut que ce régime tienne jusqu'en 2017 : tel est le sens du fameux « *j'agis et j'agirai* » prononcé par Hollande devant la presse internationale. Autrement dit : « *J'agis et j'agirai* » pour appliquer toutes les mesures destructrices dictées par l'Union européenne, le FMI, la classe capitaliste. C'est ce qu'a répété Manuel Valls, lors de son voyage en Italie.

C'est ce qu'a repris, à son tour, Christine Lagarde, directrice générale du FMI, qui, dans une interview au journal *Les Echos*, insiste sur la nécessité de mettre en œuvre les « *réformes structurelles* », et notamment de « *s'attaquer au carcan de la réglementation du travail* ».

Il faut que ce régime tienne et fasse ce pour quoi il a été mis en place : c'est pourquoi, les 9 et 10 septembre, le gouvernement, tente à nouveau d'instaurer le prétendu « *dialogue social* », cherchant à associer les organisations syndicales des différentes branches professionnelles.

Seulement voilà : il n'y a pas de forme sans contenu. La forme des institutions de la V^e République — ce régime bonapartiste dont le président de la République est la clé de voûte — a pour contenu de faire passer les coups les plus meurtriers contre la classe ouvrière et la démocratie en cherchant à y associer les organisations ouvrières.

Si, aujourd'hui, ce système institutionnel corporatiste explose, c'est parce qu'il n'est plus à même d'imposer le contenu social pour lequel il a été bâti : l'échec de la conférence sociale de juillet en a, en quelque sorte, sonné le glas.

C'est pourquoi la liquidation des institutions de la V^e République n'est pas un sujet de débat pour 2017, mais un objet du combat d'aujourd'hui.

Cette exigence se concentre dans la nécessité de bloquer, maintenant, le pacte de responsabilité. La mobilisation unie des travailleurs et de leurs organisations, en balayant le pacte de responsabilité, ouvrira la voie à l'édification d'une authentique démocratie politique dont les formes et le contenu seront définis par le peuple lui-même.

Enseignement

Silence de la FSU sur les décrets s'attaquant aux statuts des enseignants

La FSU a tenu une conférence de presse le 4 septembre au cours de laquelle, **Bernadette Groison**, secrétaire générale de l'organisation, a estimé qu'il « est grand temps d'ouvrir la discussion sur le collège et le lycée » et déclaré que la « refondation (de l'école — NDLR) doit s'intensifier » (1).

Roland Hubert, cosecraétaire général du SNES-FSU, également présent à cette conférence de presse, a cité « deux rendez-vous importants : la consultation sur le socle et le débat sur l'évaluation ». Pas un mot n'a été prononcé sur les décrets publiés le 20 août par Benoît

Hamon au *Journal officiel*, s'attaquant au statut des enseignants des lycées et des collèges en abrogeant les décrets de 1950, ou sur le décret annualisant dans le primaire le temps de service des enseignants remplaçants.

Un hasard ? Rappelons que lors du vote au Comité technique ministériel sur ces décrets, le 27 mars dernier, la majorité de la FSU (le SNES, le SNEP et le SNUipp) s'était abstenue, permettant au précédent ministre de les faire passer. Mise en place du socle et offensive contre le statut des enseignants sont totalement reliées. Nous reviendrons sur ces questions. **L. F. ■**

(1) Référence à la loi de refondation de l'école de Vincent Peillon dont fait partie « le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Photos DR



Socle commun ou programme scolaire ? Diplômes ou compétences ?



Photo AFP

NOISY-LE-SEC (SEINE-SAINT-DENIS) Lycée Olympe-de-Gouges

L'école du socle : une classe "sans notes" !

Les élèves d'une classe de seconde apprendront le jour de la reprise des cours qu'ils sont dans une classe expérimentale « sans notes ». A charge pour eux de prévenir leurs parents, qui devront attendre la réunion parents-professeurs du... 13 septembre pour en savoir plus !

Comment leurs enfants vont-ils être évalués ? Sur quelle base leur orientation sera-t-elle décidée ? Comment pourront-ils préparer le baccalauréat s'ils n'ont aucun moyen de se situer sur l'échelle des notes donnée aux épreuves finales ?

En effet, comment des élèves peuvent-ils se préparer au bac, examen national basé sur des épreuves disciplinaires avec une notation chiffrée, en étant évalués sur des compétences « transdisciplinaires » ? Le ministère envisage, dans le cadre du projet de « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », de supprimer le diplôme national du brevet.

Si des expérimentations de ce type sont menées dans des lycées, nous pouvons légitimement nous interroger sur l'avenir réservé au baccalauréat national, seule garantie que tous les lycéens puissent obtenir un diplôme de valeur égale, leur permettant de faire valoir les mêmes droits sur le marché du travail. Ce qui est sûr, c'est que tous les lycéens ne sont déjà plus égaux pour préparer ce diplôme.

Correspondant ■

Clara Tristan

Tout parent veut que son enfant sorte de l'école en sachant lire, écrire et compter, avec des savoirs reconnus par un diplôme, une qualification, qui lui donneront accès à un vrai travail, avec un vrai salaire. Mais pour le ministère de l'Education nationale, ce n'est pas la mission que doit remplir l'école. L'élève ne doit plus s'encombrer de savoirs, il doit désormais apprendre des « savoir-faire ».

Le 6 juin 2014, le Conseil supérieur des programmes a remis au ministère ses propositions sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Trois jours après, le président de ce conseil présentait sa démission, incapable de trouver un consensus. Au cœur des polémiques, le sort des disciplines et des diplômes nationaux.

« Avec le socle commun, le ministère entend en finir avec la mission républicaine de l'école »

Pour comprendre, il vaut mieux parfois s'adresser aux saints qu'au bon dieu. Le 7 juin, Frédéric Sève, secrétaire général du SGEN-CFDT, résume l'enjeu des discussions sur le socle commun : « Le brevet est au moins aussi inutile que le bac. » Ainsi se trouve éclairé ce projet, inacceptable pour une majorité d'enseignants et certaines organisations syndicales soucieuses de préserver l'instruction publique. En effet, qu'avons-nous arraché de mieux pour assurer l'égalité en droit des élèves que les programmes nationaux, la validation par des examens nationaux fondés sur des savoirs, donnant accès à des diplômes reconnus dans les conventions collectives ?

Avec le socle commun, le ministère entend bien en finir avec la mission républicaine de l'école. De quoi s'agit-il ?

« Un copier-coller des directives de l'Union européenne, en réponse aux exigences du patronat »

Le ministre Fillon en arrête les principes dans sa loi de 2005. En fait, sa définition et sa mise en application sont strictement un copier-coller des directives de l'Union euro-

péenne, en réponse aux exigences du patronat en matière de mobilité professionnelle et de remise en cause des qualifications. L'école doit connaître « une évolution de priorité de la transmission de connaissances vers le développement de compétences transférables préparant les jeunes à la vie adulte et à de futurs apprentissages » (recommandations du Parlement européen, 2005). Il s'agit d'appliquer scrupuleusement les consignes de l'ERT (table ronde des industriels européens, 1995) : « L'éducation doit être considérée comme un service rendu au monde économique. » Comme si l'école devenait responsable de la crise économique et de l'accroissement dramatique du chômage.

« La baisse du coût du travail est l'objectif premier du socle »

Il fallait donc un outil au service de l'employabilité des élèves : en 2010 est mis en place le « livret personnel de compétences », revendiqué par le Medef, qui a toujours préféré les « compétences » aux qualifications reconnues dans les conventions collectives et les statuts. La baisse du coût du travail est l'objectif premier du socle commun. Un électricien qualifié peut faire valoir ses diplômes pour défendre le prix de sa force de travail. Pas l'électricien compétent. La loi Peillon de refondation de l'école reprend à son compte les objectifs de la loi Fillon et entend les mener à leurs termes, alors que de nombreuses critiques ont pourtant souligné que le socle commun menait à une instruction au rabais, conduisant ainsi au développement des inégalités dans l'accès aux connaissances, clés pour l'accès aux qualifications. Le socle de 2014 se compose de cinq domaines de formation :

- « Langages pour penser et communiquer ».
- « Méthodes et outils pour apprendre ».
- « Formation de la personne et du citoyen ».
- « Observation et compréhension du monde ».
- « Représentations du monde et activité humaine ».

« Il sera possible de diminuer les horaires et les contenus »

Plus aucune discipline ne devient vraiment indispensable en tant que

telle, sous forme structurée et organisatrice. Les sciences, par exemple, ne subsistent que par bribes au service de « savoir-faire » (jardiner) ou de « savoir-être » (le développement durable).

Avec une telle bouillie, un élève de 3^e pourra sortir du collège sans savoir lire, ni écrire ni compter.

Il sera possible de diminuer les horaires et les contenus, et de réduire l'instruction publique à une faible base, censée conduire à « la formation tout au long de la vie ». Rappelons les recommandations de l'OCDE (1) : « Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement » (OCDE, 1996).

« En cohérence avec la baisse des dépenses publiques programmées par le pacte de responsabilité »

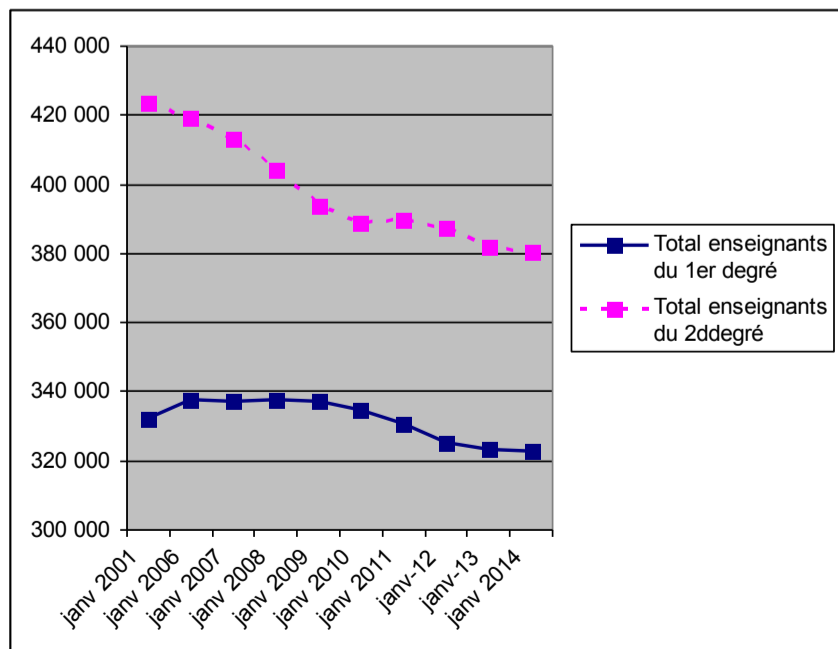
Un Smic culturel, dans une école transformée en garderie, encourageant les familles aisées à se tourner vers les entreprises commerciales de soutien scolaire : cela entre en parfaite cohérence avec les objectifs de baisse des dépenses publiques programmées par le pacte de responsabilité.

Cette destruction des fondements de l'école républicaine se heurte cependant à un obstacle : le statut des enseignants. Ces statuts sont fondés sur la transmission de connaissances disciplinaires, pas sur l'évaluation de compétences tournées vers l'entreprise. D'où l'acharnement ministériel à faire sauter ce verrou en imposant aux enseignants de nouvelles tâches qui n'ont plus rien à voir avec la discipline pour laquelle ils ont été formés : découverte du monde du travail, partenariat avec les associations, soutien psychologique, etc. Mais l'attachement de la classe ouvrière à l'instruction n'a pas dit son dernier mot. Les contre-réformes alimentent une colère qui pourrait bien s'exprimer sur le terrain direct de la lutte de classe. ■

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Où sont passés les 60 000 postes prétendument créés ? *

D'après la revue *Repères et références statistiques* du ministère de l'Education nationale (édition 2014), le nombre d'enseignants dans les écoles, les collèges et les lycées du public a diminué de 52 515 de la rentrée de septembre 2000 à septembre 2013. De septembre 2012 à septembre 2013, il a encore baissé de 1 783.



Sources : ministère de l'Education nationale et Insee, fiches de paye au 31 janvier.

* Voir Informations ouvrières, n° 316.

Nouveaux rythmes scolaires, suppressions de postes Les mobilisations arrachent de premiers reculs

Avec la « refondation de l'école », l'extension de la réforme des rythmes scolaires à toutes les écoles, les suppressions de postes et de classes, la rentrée scolaire se déroule dans des conditions désastreuses. Mais elle a suscité, dès le jour de la rentrée, dans bien des communes, la mobilisation dans l'unité des enseignants, des personnels territoriaux avec leurs syndicats, souvent appuyés par les parents d'élèves et des élus. Ces mobilisations arrachent de premiers reculs.

Selon l'AFP (8 septembre), la petite commune de Ganzeville (455 habitants), près de Fécamp, en Seine-Maritime, fermera mercredi matin (10 septembre), comme la semaine dernière, les portes de son école, ayant gagné une première manche devant le tribunal administratif de Rouen.

Le 5 septembre, « le tribunal administratif s'est prononcé au cours d'un référé-liberté et a débouté le préfet de sa demande d'annulation de la délibération du conseil sur les rythmes scolaires et de l'arrêté municipal du 26 août », indique le maire. Le juge des référés a estimé que la décision du maire et de son conseil municipal n'entraînait pas une réduction de la durée obligatoire d'enseignement de 24 heures et que cette durée pouvait être répartie différemment. Dans une ordonnance du 6 septembre, le juge des référés du tribunal administratif de Rouen considère en effet que « dès lors que les enfants scolarisés bénéficient de la totalité des heures obligatoires d'enseignement », et donc même s'ils n'ont pas classe le mercredi

matin, il n'y a pas atteinte au « principe d'égal accès à l'éducation et au principe d'égal accès au service public en admettant que ces principes aient le caractère d'une liberté publique ou individuelle ».

● En Savoie, après la fermeture de la classe d'adaptation à Cognin ainsi que de trois postes de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté à Cognin et La Ravoire, les fermetures de classes mobilisent parents et élus en cette rentrée. A Montgirod, les parents ont occupé l'école avec le soutien des élus et du président des maires ruraux, Yves Husson, qui dénoncent le fait que « les fermetures de classe fragilisent en premier les communes rurales ».

A Myans, « nous n'avons pas le budget ni les locaux sécurisés, cette réforme est une utopie », constatent les élus. Les parents ont refusé de mettre leurs enfants à l'école le mercredi matin et répliqué : « La police ne viendra pas chercher nos enfants pour les mettre à l'école le mercredi ! »

Les enseignants, contraints par leurs obligations de service, sont venus faire classe mercredi 3 septembre... devant une classe vide ! A Hauteluce, ce sont les élus qui encadrent les temps d'activités périscolaires ! Ils les avaient fixés le jeudi après-midi, mais l'option a été refusée par l'inspecteur d'académie, et lors d'un rassemblement devant l'école, « un militaire a été appelé pour prévenir une éventuelle révolte des parents » (Le Dauphiné libéré, 3 septembre). A La Giétaz, les parents font signer une pétition et boycottent le mercredi matin. ■

CLICHY (HAUTS-DE-SEINE)

Grève des personnels territoriaux dans les écoles de la ville

Le lundi 8 septembre, les personnels territoriaux de la ville de Clichy étaient en grève dans les écoles à l'appel de leur syndicat Force ouvrière. La cause : la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui provoque, comme dans toutes les communes, une situation impossible pour le personnel. Ils se sont rassemblés devant la mairie pour exiger l'ouverture de négociations sur leurs revendications. Laissons-leur la parole :

« La mécanique est simple. Une partie du travail des Atsem (communs et toilettes) est transférée aux agents d'entretien. Aux Atsem, on demande de faire un travail d'animateurs. C'est une désorganisation totale.

— Par exemple moi je suis animateur. Avant, on devait s'occuper de 80 enfants. Aujourd'hui, à partir de 13 h 30, nous en avons 250. Ce n'est pas du tout pareil. Et cela pose de vrais problèmes de sécurité. Par exemple, avant, la sortie était étalée sur une heure et demie pour 80 enfants. On avait le temps de voir les parents, on savait avec qui les enfants partaient. Aujourd'hui, d'un seul coup, 250 enfants sortent en cinq minutes, on ne connaît pas les parents, et on ne sait pas qui est responsable s'il y a un problème.

— Avant, nous avions pour les gamins dont nous nous occupions une fiche médicale, nous savions ceux qui étaient diabétiques, qui avaient un problème d'asthme. Aujourd'hui, on nous les colle comme ça, on ne sait toujours pas.

— Pour nous les Atsem, c'est une surcharge de travail. Nous commençons

à travailler à 8 h 20 et nous finissons à 17 heures avec une pause de 20 minutes où nous restons à la disposition de l'employeur. On nous demande aussi de faire du travail d'animation à la place des animateurs.

— Le mercredi midi, il y a par exemple sureffectif à la cantine, et normalement, l'après-midi, nous devrions nettoyer les classes, mais nous ne pouvons pas le faire car nous sommes épuisées. D'ailleurs, l'hygiène pose aussi un problème. Parce qu'avant, le mercredi matin, on nettoyait les classes. Maintenant, on est obligé de le faire à la va-vite.

— Ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui nous sommes tous ensemble dans la grève : animateurs, agents d'entretien, Atsem. Nos revendications sont simples : nous voulons des points d'indemnité d'administration et de technicité, du personnel en plus, il faut que la mairie ouvre les négociations.

— Les classes sont occupées le mardi ou le jeudi par les temps d'activités périscolaires, puis il y a le goûter. Le mercredi matin, les classes sont encore occupées.

Nous sommes à la cantine jusqu'à 14 heures. Et normalement, nous débouchons à 14 h 42. Comment voulez-vous que les classes soient nettoyées correctement ?

— Des parents ont commencé à venir nous voir pour que l'on agisse ensemble. C'est à étudier. Et puis, il y a aussi les enseignants. Ils se sont battus contre cette réforme.

— C'est comme partout, ils veulent moins de fonctionnaires, et plus de travail. Cela ne peut pas tenir. Il va se passer quelque chose dans ce pays. ■

Fonction publique

La bataille du statut à l'ordre du jour

Jacques Diriclet

Le gouvernement avait prévu de relancer les discussions sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » dans la fonction publique ce 9 septembre. Elles débuteront finalement le 22 septembre. Ce report intervient dans le contexte de crise de régime, dans une situation où le rejet de la réforme territoriale ne cesse de s'amplifier.

Les objectifs de ces discussions ont été confirmés lors du Conseil des ministres du 27 août, le premier du gouvernement Valls II, dans le cadre des « orientations de la grande conférence sociale ».

LES RAISONS DE L'URGENCE POUR LE GOUVERNEMENT : LE PACTE DE RESPONSABILITÉ

Les 50 milliards d'euros de coupes dans les dépenses publiques prévus dans les trois ans à venir vont de pair avec la réforme territoriale, qui a pour objectif de porter un coup décisif à la République une et indivisible et aux communes, avec de nouvelles disparitions de services de l'Etat, et une nouvelle baisse du coût du travail pour les fonctionnaires. Le gel du point d'indice, prévu jusqu'en 2017, en cours depuis 2010, ne suffit pas !

Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, qui accompagnait Manuel Valls à l'université d'été du Medef, en a profité pour « s'interroger » : « Est-ce qu'il n'y a pas un tri à faire dans les missions que l'Etat a aujourd'hui, est-ce qu'on ne doit pas réfléchir par ailleurs au bon niveau d'exercice de ces missions entre Etat central et Etat déconcentré, est-ce que finalement des choses ne doivent pas être transférées aux collectivités territoriales, aux acteurs privés, aux associations, peut-être même parfois à des groupes de citoyens ? »

Le démantèlement du statut national de la fonction publique, la remise en cause des garanties de carrière et d'emploi sont indispensables à l'aboutissement de la réforme territoriale et de l'Etat.

LES TROIS AXES DE L'OFFENSIVE

Premier axe : « La négociation sur l'avenir de la fonction publique doit faire franchir une nouvelle étape au statut de la fonction publique, avec une profonde rénovation des parcours



Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification.

professionnels, des carrières et des rémunérations dans les trois fonctions publiques et une réforme de la gestion des ressources humaines » (communication sur les négociations sociales au second semestre, Conseil des ministres du 27 août).

Avec cette « négociation », prévue pour être conclue en mai 2015 et donner lieu à des sous-accords qui pourraient être signés « à la carte » par les organisations syndicales, il s'agit de s'attaquer à « l'architecture statutaire ». En conséquence, l'existence même des trois versants statutaires de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) pourrait être remise en cause au profit de ce que certains appellent un statut unique... sans les garanties des uns et des autres.

Deuxième axe : une « négociation » sur la qualité de vie au travail, finalisée en novembre, dans l'objectif de relancer « la mise en place de démarches participatives et collectives autour de projets de service et le développement de démarches locales

d'amélioration des conditions de travail ainsi que de consacrer un droit d'expression des agents ». Autrement dit, organiser « l'expression directe » des agents pour court-circuiter les organisations syndicales et démanteler les garanties nationales.

Troisième axe, prévu pour être conclu après les élections professionnelles du 4 décembre : le « chantier d'accompagnement des réorganisations territoriales ». Des centaines de milliers de fonctionnaires de la territoriale comme de l'Etat perdraient leur poste avec la disparition ou la restructuration des services !

On comprend qu'il s'agit d'un véritable big-bang statutaire et que ce gouvernement aux abois a besoin d'une « co-construction » (terme de la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu) avec les syndicats pour espérer passer : on en est encore loin !

Nul doute que la bataille du statut est inscrite sur l'agenda de la lutte des classes pour les prochains mois. ■

STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Ce que le gouvernement voudrait faire avaliser aux syndicats

LA POURSUITE DU DÉMANTÈLEMENT DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Notamment en réduisant encore le nombre de corps de l'Etat, « en redonnant de l'espace au dialogue social et à l'initiative des chefs de service grâce à une réduction du poids de la gestion strictement statutaire au bénéfice du "droit souple" et de la négociation collective », « en remettant en cause l'avancement à l'ancienneté pour promouvoir le "mérite" », en allongeant les carrières. Mais le droit souple, ce n'est plus le statut, ce n'est plus l'égalité des droits !

LA REMISE EN CAUSE DE LA SPÉCIFICITÉ DES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR PERMETTRE LA RÉFORME TERRITORIALE

Il s'agit aussi de tirer « les conséquences de la décentralisation et de la prochaine réforme de l'organisation territoriale. L'objectif est de donner un même cadre aux métiers communs entre l'Etat et les collectivités territoriales ». C'est l'outil de la mobilité forcée pour des centaines de milliers d'agents.

LA BAISSÉ DU COÛT DU TRAVAIL

La poursuite du blocage du point d'indice : selon l'Insee, le salaire des fonctionnaires a baissé en 2013, même en tenant compte des avancements liés à l'ancienneté. L'annonce d'une intégration d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire s'accompagne d'une remise en cause « des mécanismes d'avancement à l'ancienneté pour mieux reconnaître les mérites des agents » et d'un « allongement modéré des carrières » pour « maîtriser les évolutions de la masse salariale ».

En bref...

AIR FRANCE

Deux syndicats de pilotes appellent à la grève du 15 au 22 septembre



Photo DR

Le 11 septembre, à l'issue d'un conseil d'administration, le P-DG d'Air France-KLM devrait dévoiler les premiers détails d'un nouveau plan de restructuration visant à élargir sa filiale low cost Transavia. Air France souhaite renégocier un accord limitant actuellement la flotte de Transavia France à quatorze avions. Selon *L'Express* (4 septembre), « il s'agit d'accélérer le développement de Transavia à travers le déploiement d'une nouvelle entité, baptisée Transavia Europe, capable d'opérer depuis des nouvelles bases situées hors de France et des Pays-Bas (...). Des bases à Bruxelles ou encore à Madrid pourraient ainsi voir le jour avant la fin de l'année 2015. Ces bases nationales, dotées de leur propre flotte de Boeing 737, embaucheraient alors du personnel local ou en tous cas employé à travers des contrats de travail locaux, souvent plus favorables sur le plan des coûts que leur équivalent français ou hollandais. »

C'est contre ce dispositif, pour défendre les conditions d'emploi des pilotes que le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) et le Syndicat des pilotes d'Air France (SPAF) appellent à la grève du 15 au 22 septembre : « Si le plan voulu par la direction consiste à organiser le pillage de notre activité, on va se fâcher très fort », explique un responsable du SNPL. Les deux syndicats revendiquent que tous les appareils de cent places soient opérés par des pilotes sous contrat Air France, quelle que soit la compagnie (Air France, Hop!, Transavia). Le SPAF refuse « tout contrat moins disant » socialement.

SNCM

La Cour de justice de l'Union européenne condamne à nouveau la SNCM à rembourser 440 millions d'euros d'aides d'Etat



Photo DR

La Cour de justice de l'Union européenne vient de rejeter, dans un arrêté pris le 6 septembre « les pourvois de la SNCM et de la France » et de déclarer à nouveau illégales les aides publiques françaises de 440 millions d'euros reçues par la compagnie maritime, jugées incompatibles avec le principe de la « concurrence libre et non faussée ». Elle donne ainsi raison au concurrent Corsica Ferries. C'est en effet au nom de ces 440 millions que depuis plus d'un an,

l'actionnaire majoritaire Transdev — dont l'Etat détient 50 % à travers la Caisse des dépôts et consignations (CDC) — estime la compagnie maritime « non viable » et que le gouvernement veut démanteler la société.

Fin juin et début juillet, les salariés de la SNCM (marins, officiers et sédentaires) ont fait grève durant seize jours, dans l'unité de leurs organisations syndicales, contre la casse de leurs emplois et pour la défense de la convention maritime (pavillon français de premier registre). Ils exigeaient que l'Etat, qui demeure actionnaire majoritaire, tienne les engagements qu'il avait signés à la suite du précédent conflit : commande de quatre nouveaux navires aux chantiers navals STX de Saint-Nazaire et publication du décret dit du « pays d'accueil » définissant la même réglementation pour tous les navires effectuant des liaisons dans les eaux territoriales françaises. A l'issue de la grève, ils avaient obtenu du gouvernement — qui, avec les actionnaires de Veolia et de Transdev — voulait aboutir à la liquidation judiciaire immédiate de la SNCM, un délai de quatre mois.

L. F. ■

SNCF

Contre la suppression des contrôleurs à bord des TER

Grève des cheminots et rassemblement devant le conseil régional de Picardie

REPORTAGE

Le lundi 8 septembre, des centaines de cheminots en grève étaient rassemblés à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, UNSA, SUD et CFDT devant le conseil régional de Picardie.

Un syndicaliste CGT nous explique : « Depuis le 6 juillet, sur la ligne Paris-Beauvais, est mise en place l'expérimentation de circulation à agent seul (EAS), qui vise à supprimer les contrôleurs à bord des trains, notamment à bord des TER. Elle est issue d'une clause de la convention signée par Claude Gewerc (le président [PS] du conseil régional — NDLR). L'expérimentation est censée durer dix-huit mois, mais la SNCF a déjà supprimé les postes ! Quand ils parlent d'expérimentation, c'est pour faire avaler la pilule. La SNCF a par ailleurs indiqué son intention de généraliser ce dispositif au plan national. Elle veut supprimer deux mille cinq cents emplois, et mettre en place des trains sans plus aucun contrôleur dans toute la France, un service public au rabais, et un danger pour les usagers comme pour les agents. » Malgré la signature de son conseil régional au bas de la convention, Claude Gewerc refuse toujours de s'immiscer dans un conflit qui dépend, selon lui, de l'organisation du travail à la SNCF ; il a simplement indiqué se réserver la possibilité de ne pas verser l'enveloppe régionale à la SNCF si « la convention n'est pas respectée ».

"À UN MOMENT DONNÉ, C'EST TOUT LE PAYS QU'IL FAUDRA BLOQUER"

« Nous refusons de conduire depuis deux mois », explique un syndicaliste UNSA, qui travaille sur l'axe Paris-Beauvais. « Comme c'est notre sécurité et celle des usagers qui est en jeu, nous avons fait valoir notre droit de retrait. »

Mais la direction veut maintenant nous considérer en absence injustifiée. Nous avons quasiment atteint les 100 % de gars qui se mettaient en droit de retrait sur cette ligne. Depuis deux semaines, l'employeur ne nous donne même plus de travail et nous met en disponibilité. »

Un autre cheminot de cette ligne précise : « Ils veulent nous faire craquer, les journées sont longues. Mais les gars sont déterminés. »

Parmi les grévistes, plusieurs disent : « A un moment donné, c'est tout le pays qu'il faudra bloquer. »

Après la prise de parole des organisations syndicales, un représentant d'une association d'usagers explique les dangers, les risques de voir grandir l'incivilité, l'insécurité dans les trains, et reprend à son compte la revendication nécessaire pour tous les usagers : arrêt immédiat de l'expérimentation.

"NOUS ESTIMONS QU'IL Y A DES LIENS ÉVIDENTS ENTRE CETTE EXPÉRIMENTATION ET LA RÉFORME FERROVIAIRE QUE NOUS AVONS COMBATTUE AU DÉBUT DE L'ÉTÉ"

Un syndicaliste FO explique : « La loi sur la représentativité reste un vrai problème : certaines organisations syndicales sont invitées aux intersyndicales dans certaines régions, dans d'autres non. Ici, nous avons réussi à faire en sorte que tous les syndicats puissent être associés au combat. »

Un syndicaliste CGT renchérit : « Ici, nous avons réussi à avoir l'unité de tous les syndicats sur la revendication : arrêt de l'expérimentation. Nous estimons qu'il y a des liens évidents entre cette expérimentation et la réforme ferroviaire que nous avons combattue au début de l'été. Ce n'était pas la position de toutes les organisations syndicales. Mais nous avons réussi à faire l'unité sur les revendications, et c'est la condition nécessaire pour les faire reculer. Si le mouvement a autant d'ampleur, c'est parce qu'il y a l'unité syndicale. C'est ce qu'il faudrait partout. »

CORRESPONDANT ■



Photo DR

SEUILS SOCIAUX

FO et CGT refusent la "réforme" des seuils sociaux

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a prévenu sur Europe 1 que son syndicat n'acceptera pas qu'on touche aux seuils sociaux de 11 et 50 salariés, alors que patronat et gouvernement souhaitent des assouplissements.

Ces seuils permettent l'élection de délégués du personnel à partir du 11^e salarié embauché, délégués auxquels l'entreprise doit accorder dix heures par mois. L'embauche du 50^e permet, notamment, en plus de la mise en place d'un comité d'entreprise et de la possibilité de désigner un délégué syndical, la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

« Je le dis clairement, il n'est pas question de toucher au seuil de 50 (salariés) » qui permet d'avoir un comité d'entreprise (CE) ou un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et « pas plus qu'il n'est question de toucher au seuil de 11 » salariés, a déclaré Jean-Claude Mailly, qui s'exprimait alors que le patronat et les syndicats étaient réunis le 9 septembre sur la question de l'agenda de leurs négociations pour cette année, dont une réforme des seuils sociaux. De son côté, la CGT a également annoncé qu'elle ne négocierait « rien » sur les seuils sociaux. Seul Laurent Berger, de la CFDT, se dit prêt à en discuter.

5,9%

C'est la hausse que devraient connaître les tarifs réglementés du gaz en deux mois.

En effet, Ségolène Royal a annoncé une augmentation de 3,9 % pour le 1^{er} octobre, à laquelle devrait s'ajouter une nouvelle hausse de 2 % au 1^{er} novembre, selon *Le Journal du dimanche*.

Quant aux factures d'EDF, elles devraient elles aussi augmenter de 2 % au 1^{er} octobre.

Dossier et arguments

Des chômeurs qui abusent du système ? Un syndicaliste de Pôle emploi rétablit les faits

Le ministre du Travail, François Rebsamen, demande que les chômeurs qui ne cherchent pas d'emploi soient sanctionnés, voire radiés. Est-ce la dernière trouvaille du gouvernement pour faire baisser le chômage ? *Informations ouvrières* a demandé des éclaircissements à Raymond Herrera, syndicaliste et correspondant de notre journal.

François Rebsamen, ministre du Travail, laisse entendre que tous les chômeurs ne cherchent pas vraiment un emploi. Tu es salarié de Pôle emploi après avoir été agent de l'ANPE. La première question que j'ai envie de poser est un peu provocatrice : pourquoi un chômeur ne chercherait-il pas vraiment à retrouver un emploi ?

Je pense que tu as raison d'aborder le problème sous cet angle. On entend beaucoup dire que la protection sociale est tellement forte dans notre pays qu'un chômeur indemnisé aurait économiquement intérêt à rester au chômage vu le peu de différentiel entre ses allocations et ce qu'il percevrait au travail. Cette profession de foi ne résiste pas au fait que la durée d'indemnisation est limitée dans le temps. C'est un premier point. Ensuite, selon les chiffres de l'Unedic elle-même, seulement 49 % des personnes inscrites à Pôle emploi sont indemnisées au titre de leur perte d'emploi. Sur la majorité restante, seulement 10 % perçoivent ce qu'on appelle un minimum social, tel le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Ce sont donc près de 40 % de chômeurs inscrits qui ne perçoivent absolument rien. Quel serait donc leur intérêt de rester au chômage, et donc de ne pas chercher un emploi ? Ou bien François Rebsamen connaît très mal les faits et ce que vivent les chômeurs pour énoncer une telle ânerie, ou bien son appel — en fait — est un ordre déguisé pour augmenter encore le nombre de radiations. Très sincèrement, je penche pour la seconde option...

Augmenter le nombre de radiations, donc. De quel ordre est-il ? Des commentaires évoquent un laxisme de Pôle emploi. Comment cela se passe-t-il ?

Là encore, je ne peux que considérer que le ministre sait ce qui se passe, vu que son propre parti a dénoncé des « radiations abusives » sous le règne de Nicolas Sarkozy. Faut-il rappeler que le candidat François Hollande dénonçait le fait que les chiffres de radiation de chômeurs avaient doublé sous la férule du précédent septennat, passant de 20 000 à 40 000 par mois en moyenne ? Pôle emploi laxiste en matière de radiations ? Je ne le pense pas. Les chiffres prouvent exactement le contraire. Aujourd'hui, la moyenne est de 45 000 radiations par mois. Les agents n'y sont d'ailleurs pour rien, puisque depuis mars 2012, le Code du travail impose aux chômeurs d'accomplir des « actes positifs et répétés de recherche d'emploi ». Jusqu'à cette date, les textes étaient contestables devant le tribunal administratif. Martine Aubry, quand elle fut ministre du Travail, avait inventé une notion bizarre. Le demandeur d'emploi devait réaliser « des actes positifs en nombre suffisant ». Quel pouvait être ce nombre à considérer comme suffisant ? Les juges n'appréciaient guère ce rôle de magistrat social que l'on faisait jouer aux agents de l'ANPE. C'est vrai qu'avec le terme « répété », ce n'est pas mieux défini, mais c'est plus facile de sanctionner. D'autre part, la raison ultra majoritaire de radiation, ce sont les absences à convocation. A la moindre absence non ou mal motivée, le couperet tombe : radiation de deux mois durant lesquels aucune allocation (quand il y en a) n'est versée. Si les faits se reproduisent : radiation définitive. Personnellement, je trouve que c'est très dissuasif. D'autre part, il faut que le lecteur sache que le système est fabriqué de telle sorte que les chômeurs les plus fragiles sont les plus contrôlés.

Lors de sa première inscription, le demandeur d'emploi est catégorisé selon sa proximité ou son

éloignement de l'emploi. Il est prévu un « accompagnement renforcé » pour les demandeurs d'emploi les plus en difficultés. Pour ceux-là, les rendez-vous sont donc plus fréquents, et cela revient à une forme de contrôle permanent. En plus des convocations papier, il y a l'envoi de mails, des appels téléphoniques. Une mauvaise explication pour une absence, un oubli, le système informatique déclenche la sanction.

Les chiffres de radiation sont éloquentes ; une étude de la courbe des radiations administratives montre qu'elles ne font qu'augmenter depuis l'arrivée au pouvoir de François Hollande : de 492 000 en 2012, elles sont passées à 525 800 en 2013. Un chiffre comparable aux années Sarkozy : 528 600 en 2010, 521 100 en 2011. Pour 2014, elles dépassent déjà allégrement le nombre atteint en juillet de l'année dernière : 351 200 contre 291 200. Ce qui

annonce peut-être un possible triste record. Et le ministre semble dire que ce n'est pas assez !

L'autre argument avancé par ceux qui prônent cette politique de répression repose sur les offres d'emploi non satisfaites. Pour ceux-là, il y a 350 000 offres d'emploi non satisfaites donc il pourrait y avoir 350 000 chômeurs de moins. Je me doute qu'il s'agit là d'une énormité, mais que répond le syndicaliste de Pôle emploi à cette antienne ?

Tu as raison de parler d'énormité. C'est évidemment une absurdité de penser que tout est automatisable sur un tel dossier. Je me souviens d'un employeur hurlant dans les oreilles d'une collègue qu'il était anormal qu'elle ne lui trouve pas de chef cuisinier alors qu'il y avait des milliers de chômeurs sur place. Sauf que parmi ces milliers de chômeurs, dans cette agence, il n'y avait aucun chef cuisinier.

Elle lui proposa donc, s'il en était d'accord, de lui adresser tout le fichier des demandeurs dont le nom commençait par la lettre A. Puis, s'il ne trouvait pas son chef cuisinier, de lui envoyer tout le fichier de la lettre B, etc. L'employeur a compris que le nombre de chômeurs inscrits localement n'avait aucun rapport avec ses besoins. Une autre fois, un employeur s'indigna du fait

Le ministre du Travail, François Rebsamen, a déclaré, le 2 septembre sur i-Télé, provoquant un tollé :

« Je demande à Pôle emploi de renforcer les contrôles pour vérifier que les gens cherchent bien un emploi. Il faut qu'il y ait, à un moment, une sanction. »



Photo AFP

que je lui répondis du tac au tac que je ne pouvais lui envoyer, derechef, un charpentier hautement qualifié. « Vous n'avez même pas vérifié ! », me dit-il. Nous avons donc vérifié ensemble. Il n'y en avait pas. Eh bien, ça, ce sont des offres d'emploi non satisfaites.

Il y en a d'autres : les offres de délégués commerciaux en porte-à-porte. Il existe des personnes qui l'ont fait et ne veulent plus le faire. C'est compréhensible. Il y a toutes ces offres que les collègues appellent « les moutons à cinq pattes » ; en fait, l'employeur veut quelqu'un qui connaisse le droit, la soudure et qui possède le permis poids lourds... tu vois le genre ! J'y ajoute toutes les offres dont personne ne veut parce que l'employeur est trop mal connu sur le secteur, les offres mal payées, les boulots épouvantables.

Dernièrement, une collègue m'expliquait avoir reçu une offre de livreur de fioul pour un salaire à minima. Qui va se précipiter sur cette offre ? Et puis, il y a les offres à temps (très) partiel. Là encore, il est tout de même logique que les chômeurs rechignent à s'y précipiter. J'aimerais bien savoir si M. François Rebsamen, habitué, de par ses nombreux mandats, à un train de vie de P-DG, accepterait d'aller livrer du fioul pour quelques centimes de plus que le Smic !

Autre argument avancé par ceux qui veulent s'attaquer aux chômeurs : la fraude ! Quelle est la réalité de cette fraude ?

En premier lieu, rappelons les premiers mots de cette interview : 51 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. Ceux-là, déjà, ne peuvent pas frauder ! En second lieu, j'ai déjà entendu tout et n'importe quoi à ce sujet. Par exemple, il est expliqué que les « trop-perçus » attentent à l'équilibre de l'Unedic. C'est une bourde ! Les trop-perçus sont déclenchés lorsqu'un demandeur d'emploi indemnisé a déclaré sa reprise de travail alors que le système de paiement de ses allocations est enclenché. Cela arrive tous les mois pour des milliers d'individus. Ces trop-perçus sont réclamés et récupérés. Il n'y a là rien de frauduleux. D'autre part, la fraude, la vraie, la délictueuse, est mise en œuvre par des escrocs. Il faut faire une fausse embauche avec une fausse entreprise, des fausses fiches de paie et donc un faux licenciement pour percevoir indûment des allocations. C'est là un boulot d'expert en escroquerie, pas le quotidien des chômeurs ou de salariés imaginatifs. L'une de ces escroqueries, démantelée dernièrement, émanait d'un financier qui rachetait des boîtes en liquidation, effectuait des fausses embauches puis des faux licenciements avec des complices, qui allaient, eux, réellement s'inscrire. Mais cela s'appelle une association de malfaiteurs. Enfin, d'après les chiffres, là encore officiels, la fraude à l'Unedic s'élèverait à 39 millions d'euros par an. La fraude à la Sécu serait de 562 millions d'euros annuels. La fraude fiscale est, elle, de 3,66 milliards d'euros par an. Sur ce dernier poste, je parie qu'il sera bien difficile d'y trouver un chômeur ! Pour comparaison, je voudrais rappeler que le renflouement de la banque Dexia a coûté 6 milliards d'euros aux contribuables. Là, ce n'est pas de la fraude qu'il s'agit, mais d'un vol légal opéré par l'Etat pour le compte de la finance.

Quelques mots pour conclure ?

Je dirai qu'il est tout de même surprenant qu'à plus de deux ans d'intervalle, les dirigeants de notre pays puissent diamétralement changer d'opinion sur un même sujet, et notamment sur un sujet aussi sensible que celui du chômage. Les personnes qui perçoivent des allocations de chômage ne sont pas des assistés. Elles perçoivent des allocations en fonction des droits qu'elles ont acquis pendant leur période de travail, au cours de laquelle elles ont cotisé ; et les chiffres que nous venons d'évoquer démontrent qu'il n'est pas si simple d'ouvrir des droits. Enfin, on peut sortir artificiellement des chômeurs des statistiques, y compris en les radiant ; le chômage ne sera pas réglé pour autant, un chômeur radié reste un chômeur.

Propos recueillis par Lucien GAUTHIER ■

ÉCLAIRAGE

A propos d'une étude de la Dares (service des statistiques du ministère du Travail)

A la lecture de cette étude, qui date de début 2013 et concerne l'année 2011, il est difficile d'imaginer que la situation se soit améliorée. Il y a en effet de grandes chances qu'elle se soit plutôt aggravée. Cette étude de la Dares mériterait d'être connue — au moins — du ministre. A défaut, nous en communiquons quelques éléments à nos lecteurs.

1. En France, moins d'un chômeur sur deux est indemnisé par le régime d'assurance chômage (RAC). Officiellement, le pourcentage est de 49 % des inscrits à Pôle emploi.

2. L'autre grosse moitié non indemnisée par le RAC est évaluée à 2,43 millions de personnes au 30 septembre 2011. Les raisons : elles n'ont pas suffisamment cotisé (45 %), ou ont épuisé leurs droits à indemnisation (55 %).

3. 80 % d'entre elles, soit 1,93 million, n'étaient pas non plus indemnisables par une quelconque autre allocation du régime de solidarité (allocation de solidarité spécifique [ASS], allocation équivalente retraite [AER], allocation transitoire de solidarité [ATS]). Cette information contredit totalement les accusations d'assistantat.

La Dares explique que 41 % de ces personnes non indemnisables sont des fins de droits au RAC mais qui « ne satisfont pas les conditions d'activité ou de ressources du foyer nécessaires pour une ouverture de droits au régime de solidarité ».

4. Pour les 20 % restants, ceux qui, donc, bénéficiaient de l'un des minima sociaux existants : — 39 000 personnes avaient un droit ouvert à l'allocation équivalente retraite, un dispositif fermé par Nicolas Sarkozy.

— 405 000 personnes étaient indemnisables par l'allocation de solidarité spécifique (ASS, 450 euros par mois, par personne, quand elle est à taux plein).

La Dares note que trois quarts de ces bénéficiaires sont des anciens allocataires du RAC. On y reste longtemps à l'ASS, toujours selon la Dares : « La durée médiane en ASS pour les entrants en 2011 est de 349 jours. » 87 % de ces allocataires n'ont aucun diplôme supérieur au baccalauréat.

C'est donc une monstruosité de prétendre que la générosité du système de protection sociale incite les chômeurs à ne pas vouloir retravailler.

R. H. ■

Chronique

INTERNATIONALE

OTAN :
sommet de crise,
sommet de guerre

Jean-Pierre Raffi

Les vingt-huit Etats membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), étaient réunis ce jeudi 4 et vendredi 5 septembre, à Newport (Royaume-Uni). Obama et le gouvernement américain ont une nouvelle fois signifié à leurs alliés que si « l'Amérique ne peut à elle seule être le gendarme du monde », c'est elle qui commande. Force est de constater qu'une nouvelle fois, les « alliés » en question se sont promptement couchés. « Nous ferons ce qui est nécessaire », ont-ils tous juré.

Et, tandis que partout, ces mêmes gouvernements écrasent les peuples sous le poids de mesures d'austérité plus brutales les unes que les autres, les voilà qui s'engagent à consacrer chaque année aux dépenses militaires au moins 2 % du PIB national, soit, pour la France, 40 milliards d'euros annuels, 184 milliards d'euros dans la durée de la loi de programmation militaire 2014-2019 adoptée en décembre dernier. Brandissant la soudaine émergence d'une menace de l'« Etat islamique (EI) au Proche-Orient » (1)

et l'urgence de soutenir le gouvernement ukrainien face à la Russie de Poutine, Obama est certes parvenu à mobiliser ses alliés européens. Mais c'est un président américain à la tête d'un régime politique en crise qui se pose ainsi en chef de guerre. « Il est urgent qu'il se dote d'une stratégie, notamment en Syrie, qu'il avoue ne pas avoir "encore" définie, s'inquiète le journal *Le Figaro*, pour qui « (l'Otan) a démontré les limites de ses interventions au long cours en Afghanistan, où rien n'est vraiment réglé au terme de l'opération la plus longue et la plus coûteuse qu'elle ait menée. (...) Il ne faudrait pas que l'absence de stratégie la conduite à exacerber le conflit avec la Russie dans le seul but de se perpétuer. »

Il y a vingt-trois ans, à Barcelone, à la veille de la première guerre contre l'Irak, était fondée l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, rassemblant des travailleurs et des militants de tous les courants du mouvement ouvrier contre la guerre et l'exploitation. Aujourd'hui, plus que jamais, alors que les foyers de guerre se multiplient dans le monde entier et jusqu'aux portes de l'Europe, cette lutte conjointe contre les fauteurs de guerre et les exploités incombe à la classe ouvrière, au plan international et dans chaque pays.

(1) Groupe qualifié aujourd'hui de terroriste, mais dont on rappellera qu'il a longtemps mijoté dans le chaudron irakien et syrien, armé et financé par les pays impérialistes et leurs alliés, les émirats du Golfe.

L'événement



Manifestation à Dnipropetrovsk des mères de soldats "Ramenez-nous nos enfants !", "Arrêtez le bain de sang !"

Photo DR

Ukraine : d'est en ouest,
un puissant rejet
de la guerre dans le Donbass

Dominique Ferré

Jusqu'à quand durera le cessez-le-feu signé le 5 septembre entre le gouvernement ukrainien, d'une part, et les milices « séparatistes » de la région du Donbass (est du pays), d'autre part, à la suite d'une proposition de la Russie ? Une chose est certaine, tous ceux (gouvernement américain, OTAN, Union européenne, etc.) qui ont incité le président élu le 25 mai, Petro Porochenko, et son gouvernement à lancer « l'opération antiterroriste » dans le Donbass, portent une lourde responsabilité dans les destructions commises. Même la presse favorable au gouvernement ukrainien, à l'instar du journal *Le Monde*, est obligée de reconnaître que les dégâts causés sont gigantesques. La ville de Lougansk, par exemple, « est une ville morte, épuisée par deux mois de bombardements. Les magasins sont fermés, les rues désertes. Ici, on ne trouve ni eau, ni essence, ni réseau téléphonique. L'électricité fonctionne par tranche de quelques dizaines de minutes », « dans cette ville qui compte en temps de paix 500 000 habitants, seules cinq écoles — celles disposant de solides abris — ont ouvert leurs portes. (...) Des mines et des usines ont été touchées : les infrastructures — routes, aéroports, chemins de fer — ont souffert ». Même situation à Donetsk, à Marioupol... Et le correspondant du *Monde* est contraint de reconnaître : « Partout dans le Donbass, la même défiance, la même rancœur se font entendre contre l'armée ukrainienne et son commandant en chef (le président) Petro Porochenko. »

Mais ce que *Le Monde* se garde bien de dire, c'est que la principale raison de l'échec du gouvernement ukrainien, soutenu par l'OTAN, est la dislocation de l'armée ukrainienne, et un mécontentement grandissant de la population d'est en ouest. A l'exception des troupes de la Garde nationale (qu'ont intégré les paramilitaires d'extrême droite qui étaient sur l'Euromaïdan), et des armées privées du type de celles que finance le gouverneur « oligarque » de la

région de Dnipropetrovsk, Kolomoïsky, la masse des appelés et des officiers sont allés combattre dans le Donbass « à reculons ». Dans tout le pays s'est exprimé le refus de combattre des réservistes, de leurs épouses, de leurs mères. A Odessa, ce sont plusieurs centaines de réservistes qui sont traînés devant les tribunaux pour avoir refusé l'ordre de mobilisation. On signale des occupations des bureaux de l'armée par la population de villages aux alentours de la grande ville portuaire du sud. A Tchernivtsi, à l'ouest du pays, dans une région ultramajoritairement ukrainophone, les mois de juillet et août ont été marqués par des mouvements spontanés. Dans le village de Voloka où cinquante hommes étaient concernés par l'ordre de mobilisation générale — rapporte l'organe de presse *Navigators* — les femmes, mères et sœurs de réservistes ont bloqué l'autoroute pendant plusieurs jours. « Nous ne voulons pas la guerre, nous ne l'avons pas cherchée. Que ceux qui criaient sur le Maidan aillent combattre. Nous sommes un village, comme une famille, et nous ne laisserons aucun des nôtres aller combattre ! », criaient-elles... au point que les « observateurs » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) furent contraints d'aller à leur rencontre pour éteindre l'incendie qui menaçait d'embraser les villages alentours !

A Dnipropetrovsk — une région mise en coupe réglée par l'oligarque mafieux Kolomoïski, allié du gouvernement —, les mères de soldats, drapeau ukrainien en main, manifestent avec des pancartes sur lesquelles elles ont écrit, en ukrainien : « Ramenez-nous nos enfants ! », « Arrêtez le bain de sang ! ». La coprésidente de l'association « Mères de soldats d'Ukraine », Oksana Stetsenko, avait annoncé, fin août, la préparation d'une action massive à l'échelle nationale pour recenser les soldats tués ou disparus dans le Donbass (dont les pertes sont dissimulées par les autorités ukrainiennes, selon elle) afin de « contraindre les autorités à assurer leurs obligations envers les familles des disparus ».

Dans le village de Voloka, les femmes, mères et sœurs de réservistes ont bloqué l'autoroute pendant plusieurs jours.

Le rejet de la guerre est largement partagé dans la classe ouvrière : « J'ai traversé l'Ukraine en train du nord au sud cet été », indique un correspondant du journal *Rabochie Izvestiya*. « J'ai été frappé par le sentiment de rejet de la guerre dans le Donbass qu'exprimaient tant les cheminots que les passagers des wagons de seconde classe. Parmi ceux-ci, il ne s'est trouvé qu'un seul membre de l'intelligentsia nationaliste pour défendre "l'opération antiterroriste". A l'inverse, les cheminots juraient grossièrement et à haute voix contre la guerre. » L'impôt sur les salaires voté fin juillet au Parlement pour financer l'effort de guerre, comme les mesures de « thérapie de choc » préconisée par le FMI au nom de l'accord signé avec l'Ukraine ont bien entendu accentué cette défiance vis-à-vis du gouvernement et du président Porochenko, élu il y a à peine trois mois et demi. ■

Poutine et l'Ukraine

Le cessez-le-feu, du point de vue de Poutine — et de la couche d'oligarques mafieux de Russie qu'il représente — vise avant tout à défendre ses intérêts face à une trop grande pression militaire (OTAN), politique et économique des Etats-Unis dans la région. D'où le soutien aux « séparatistes » de l'est de l'Ukraine, tout en cherchant un accord avec le président ukrainien (dont Poutine a reconnu la légitimité), qui permettrait de préserver une « zone tampon » entre la Russie et l'Ukraine. D'autant que la pression et les sanctions américaines et européennes contre la Russie visent à l'isoler : les deux principaux alliés de la Russie dans la région, Alexandre Loukachenko et Noursoultan Nazarbaïev, respectivement présidents des Républiques de Belarus et du Kazakhstan (tous deux membres de « l'Union douanière » avec la Russie), se sont publiquement dissociés de Moscou. Quant à l'économie russe, fortement dépendante de l'économie capitaliste mondiale, elle est frappée aujourd'hui par une vague de licenciements dans l'industrie automobile. Ainsi Renault et Nissan, les nouveaux propriétaires de l'usine géante Avtovaz de Togliatti (région de la Volga), viennent d'annoncer 25 000 licenciements à venir d'ici à 2020 (sur 55 000 employés de l'usine actuellement ; elle en comptait encore 110 000 il y a cinq ans). Une chose est sûre : quelle que soit la nature du régime russe, nous dénonçons aux Etats-Unis, Hollande, Merkel et Cameron la prétention de s'ingérer, de « sanctionner », et de donner des leçons de « démocratie » au monde entier.

Palestine

Le grand enfermement

Depuis la fin des bombardements israéliens sur la bande de Gaza en août dernier, le silence sur la situation du peuple palestinien est la règle dans la presse en France, comme si l'arrêt des bombardements réglait la question.

Lucien Gauthier

Le recul imposé au gouvernement israélien, qui a dû interrompre ses bombardements et assouplir le blocus, ne signifie pas pour autant que la question est réglée. Pour l'essentiel, le blocus sur la bande de Gaza demeure. C'est au compte-gouttes que sont autorisés les passages aux points de contrôle de l'armée israélienne. Côté égyptien, l'armée égyptienne laisse passer de manière parcimonieuse au poste de Rafah. Le blocus est toujours en place. Il interdit la reconstruction de Gaza où des milliers de maisons, d'écoles, d'hôpitaux ont été détruits par les bombardements israéliens. De nombreux matériaux de construction sont interdits d'entrée par les autorités israéliennes et palestiniennes sous le prétexte fallacieux qu'ils pourraient servir à la construction de tunnels ou à la fabrication d'armement ! D'ailleurs, à Gaza, les maisons détruites en 2010 par les bombardements israéliens ne sont toujours pas reconstruites.

"GRIGNOTAGE" PAR L'ÉTAT D'ISRAËL

Cette politique d'enfermement vise la totalité du peuple palestinien. Le quotidien *Le Monde*, daté du 9 septembre, dans l'un de ses rares articles consacrés à la Palestine, titre : « Israël poursuit le "grignotage" de la Cisjordanie ». En effet, le gouvernement israélien vient de décider d'exproprier 400 hectares au sud de Bethléem, dans un territoire théoriquement contrôlé par l'Autorité palestinienne, pour installer de nouvelles colonies. Des centaines d'arbres, d'oliviers notamment, ont été arrachés.

Grèce

Retour à la normale ?

« Le retour des touristes cet été et l'arrêt des manifestations massives contre la troïka sont les signes de la fin de la crise en Grèce. » Tel est le message martelé, en Grèce comme à l'étranger, par le gouvernement grec (gouvernement de coalition entre la droite et le parti « socialiste » Pasok) et les institutions européennes.

Correspondants

La réalité, nous informent nos correspondants, est bien évidemment tout autre. Ainsi, malgré les vacances parlementaires, c'est un projet de loi de pas moins de 600 pages, concernant un large éventail de domaines, que le gouvernement essaye de faire passer. Parmi les « réformes » : réforme de la Sécurité sociale, réforme fiscale, et surtout, l'objectif de 6 400 licenciements dans la fonction publique d'ici à la fin 2014. La mise en œuvre de ces mesures brutales est scrutée par les institutions comme le FMI, qui avait choisi de rencontrer une délégation du gouvernement grec à Paris le 3 septembre dernier...

Outre ces mesures, on poursuit la vente des biens de l'Etat par le biais d'un organisme, mis en place pour cela, le TAIPED, sur le modèle de la sinistre Treuhand (organisme qui avait présidé à la privatisation en masse de l'économie à l'est de l'Allemagne au début des années 1990). Le port industriel du Pirée, bastion ouvrier de la



Gaza après les 50 jours de bombardements israéliens.

Photo AFP

A l'un des propriétaires qui exhibait des documents de propriété remontant à l'époque ottomane et certifié auprès du gouvernorat de Bethléem, les Israéliens ont rétorqué qu'il avait quarante-cinq jours pour contester la saisie de ses terres. Ce paysan sait très bien que, comme des milliers d'autres avant lui, il sera débouté.

LA QUESTION DE L'AUTORITÉ PALESTINIENNE

Les millions de Palestiniens qui vivent en dehors de la Palestine, principalement concentrés dans les camps de réfugiés au Liban, en Jordanie, en Syrie, ne peuvent revenir sur leur terre historique.

Le dirigeant de l'Etat israélien ne cesse d'exiger de l'Autorité palestinienne qu'elle abandonne formellement et publiquement la référence au droit au retour pour les réfugiés, ce qu'elle n'ose faire de peur de la réaction du peuple palestinien, mais qu'elle applique dans les faits.

Sept mille huit cents Palestiniens sont enfermés dans les prisons israéliennes, mais des milliers d'autres le sont dans celles de l'Autorité palestinienne. Entre 2007 et 2011, selon l'Organisation arabe des droits de l'homme, basée à Londres, 13 000 Palestiniens ont été arrêtés et emprisonnés par la police de l'Autorité palestinienne. Depuis 1967, 700 000 Palestiniens, soit un quart de la population palestinienne, ont connu la prison.

Depuis soixante-dix ans, le peuple palestinien, du seul fait qu'il veut être un peuple libre avec une terre, c'est-à-dire une nation, subit la prison, la répression, la torture, la mort, les bombardements. L'exigence du peuple palestinien uni sur l'ensemble des territoires de la Palestine historique est la même : le droit à la terre et à la nation, à la fin de l'enfermement.

Aujourd'hui, cette exigence se concentre dans un mot d'ordre : levée immédiate et complète du blocus de Gaza !

région de l'Attique, vient ainsi d'être complètement bradé au secteur privé. Pour faire passer les 6 400 licenciements, le gouvernement a mis en place un prétendu système « d'évaluation »... dont la loi a déjà défini les résultats ! Si nombre de travailleurs et de militants syndicaux comprennent clairement cet enjeu, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les dirigeants confédéraux qui se prononcent pour une « bonne évaluation », opposée à celle que le gouvernement Samaras met en œuvre.

Ce n'est pas pour mettre en œuvre un tel programme que l'électorat ouvrier a voté pour les candidats de Syriza

Sur le plan politique, les élections municipales et régionales de mai 2014 ont été marquées à nouveau par un certain rejet des partis qui ont accompagné les plans de la troïka (Union européenne, BCE, FMI) depuis deux ans. Le parti « socialiste » Pasok, qui s'est présenté sous le nom cache-sexe de L'Olivier, a été laminé. Pour autant, les résultats n'ont pas donné un raz-

de-marée à Syriza, la coalition de la gauche radicale (qui était devenue, en juin 2012, le premier parti d'opposition au Parlement lorsque sa direction avait clairement combattu pour l'annulation des mémorandums, c'est-à-dire des plans d'austérité). Syriza a cependant conquis la région de l'Attique, où vit un tiers de la population grecque, et des candidats de gauche soutenus par Syriza ou le Parti communiste (KKE) sont arrivés en tête dans d'importantes villes, comme Patras. Que feront ces nouvelles majorités — qui entrent en fonction en ce début septembre — dans les conseils municipaux et régionaux ?

Ce problème se pose d'autant plus que de nombreux militants de Syriza s'interrogent sur les dernières évolutions de la direction du parti de « gauche radicale ». Cette dernière a multiplié les rencontres avec le parti DIMAR (« Gauche démocratique »), évoquant la nécessité d'un large « front de la gauche unie et progressiste »... Mais pour faire quoi, et avec qui ? DIMAR a une particularité : il a participé au gouvernement de coalition, de juin 2012 à juin 2013, et mis en œuvre les mesures du mémorandum exigées par la troïka.

Une chose est certaine : ce n'est certainement pas pour mettre en œuvre un tel programme au plan régional qu'une large fraction de l'électorat ouvrier et populaire a voté pour les candidats présentés ou soutenus par Syriza.

En bref

IRAK, SYRIE

"L'Etat islamique" (EI)

combat avec des armes américaines

Le 8 septembre dernier, l'AFP rend compte d'une étude de l'institut « Conflict Armament Research » sur les armes prises par les forces kurdes aux combattants de l'EI en Irak et en Syrie. Selon ce rapport, ils sont équipés de fusils d'assaut M16 américains ! Les très nombreuses armes américaines aux mains de l'EI proviennent pour partie de ce qu'ils ont pris à l'armée irakienne, mais proviennent surtout de Syrie. Depuis plusieurs années, les Américains, les Etats du Golfe, la France et d'autres pays européens fournissent aux « opposants » syriens des armes contre le régime de Bachar el-Assad. Le rapport indique que les roquettes antichars utilisées par l'EI sont « identiques aux roquettes M79 livrées par l'Arabie Saoudite aux forces opérant sous la bannière de l'Armée syrienne libre ».

ROYAUME-UNI

Face à la progression des indépendantistes en Ecosse, Cameron multiplie les promesses d'autonomie

Le 18 septembre, les Ecossais vont se prononcer sur un choix historique : maintenir l'Ecosse dans le Royaume-Uni ou en faire un Etat indépendant.

Un nouveau sondage publié mardi 9 septembre confirme la percée des indépendantistes, constatée deux jours plus tôt par un sondage qui avait provoqué un choc en plaçant, pour la première fois, le « oui » en tête des intentions de vote.

Evolution qui a fait chuter la livre britannique face à l'euro et au dollar le 8 septembre au matin, tandis que la Bourse de Londres baissait brutalement.

Dans une tentative d'enrayer la progression du « oui » à l'indépendance écossaise, qui affole milieux politiques et économiques, le Premier ministre conservateur britannique, David Cameron, s'appête à dévoiler un nouveau plan de transfert de pouvoirs à l'Ecosse.

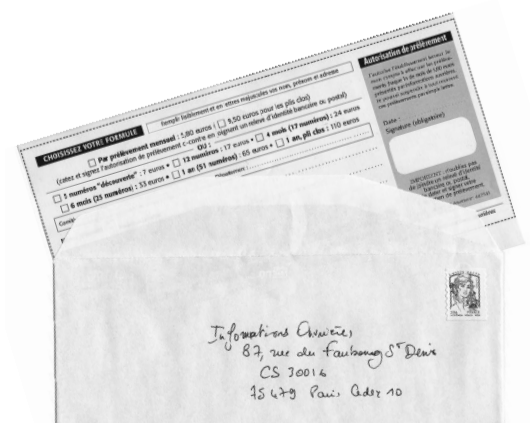
La sécurité sociale, un enjeu majeur du référendum d'indépendance

Le système de sécurité sociale britannique, le National Health Service (NHS), constitue un enjeu majeur du référendum en Ecosse : les indépendantistes veulent le sanctuariser contre une volonté de « privatisation » prêtée au gouvernement Cameron. Monnaie, ressource pétrolière, armée, les sources de débat sont nombreuses entre partisans et opposants à l'indépendance. Mais peu suscitent autant de passion que le NHS, considéré comme « une part de l'identité nationale écossaise », déclare le chef des indépendantistes, Alex Salmond.

Créé en 1948 par le gouvernement travailliste de l'époque, le NHS garantit à tous les citoyens du Royaume-Uni un service de soin gratuit, de la consultation pour un simple rhume à l'opération cardiaque complexe.

Aussi les Britanniques y sont-ils attachés, malgré les coups déjà nombreux qui lui ont été portés par les gouvernements successifs, travaillistes ou conservateurs.

A nos abonnés,
vous avez besoin d'Informations ouvrières,
Informations ouvrières a besoin de vous



Bulletin d'abonnement page 16

Afrique

L'épidémie d'Ebola la plus meurtrière : en cause, le délabrement des systèmes de santé

Extraits d'un article paru dans *Le Quotidien du médecin* (1^{er} septembre 2014)



Monrovia (Liberia), le 3 septembre : des personnels de l'hôpital John-Fitzgerald-Kennedy brûlent des combinaisons et du matériel infectés par le virus.

L'Organisation mondiale de la santé a établi le bilan de la fièvre hémorragique à plus de 1 900 morts sur 3 500 cas en Afrique de l'Ouest. Chiffres qui marquent une nette progression par rapport au bilan de la semaine dernière qui faisait état de plus de 1 500 morts pour quelque 3 000 cas. Les pays les plus touchés sont le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, le Sénégal et le Nigeria. De son côté, la République démocratique du Congo constitue un foyer à part. Et l'épidémie ne cesse de s'étendre. Dans *Le Quotidien du médecin* (1^{er} septembre 2014), le Dr Irène Drogou analyse les causes de ce désastre annoncé (extraits).

"Depuis la découverte du virus Ebola en 1976, plus d'une vingtaine d'épidémies ont frappé l'Afrique. Celle qui sévit actuellement dans les quatre pays d'Afrique de l'Ouest depuis décembre 2013 est de loin la plus grave. Cette flambée épidémique sans précédent n'est pas encore endiguée. L'OMS prévoit plus de 20 000 cas de fièvre hémorragique et estime que six mois de lutte seront encore nécessaires pour enrayer l'épidémie. Depuis le début de l'épidémie, partie de Guinée en décembre 2013, le dernier bilan de l'OMS (26 août) fait état de 3 069 cas déclarés de maladie à virus Ebola, dont 1 552 décès. Jamais, depuis la découverte du virus en 1976, cette fièvre hémorragique n'avait autant tué. Sur la vingtaine d'épidémies, la plus meurtrière était restée la première, celle de 1976, avec 431 décès. Et l'épidémie actuelle de souche Ebola Zaïre (EBOV) continue de progresser, de manière accélérée, avec "plus de 40 % du nombre total de cas survenus au cours des vingt et un derniers jours", selon l'OMS.

Le Pr Peter Piot, co-découvreur du virus, a déclaré au journal "Libération" : "Tout est réuni pour que cela s'emballe." Le coordinateur de l'ONU dans la lutte contre le virus Ebola, le Dr David Nabarro, a prévenu que l'épidémie était une "guerre" et pourrait prendre six mois encore. La gravité de l'épidémie tient au virus lui-même, redoutable, et qui se transmet assez facilement, de proche en proche. "C'est la maladie infectieuse la plus létale", souligne Emmanuel Baron, directeur général d'Epicentre, centre de recherche épidémiologique affilié à Médecins sans frontières (MSF). Le taux de létalité est inégalé, environ 50 %, oscillant entre 25 et 90 % de la population touchée. Mais comment expliquer le caractère sans précédent de l'épidémie actuelle ? (...) "L'état de délabrement des systèmes de santé en place est tel qu'ils ne peuvent tolérer l'arrivée d'un tel virus", analyse Emmanuel Baron. De la même façon, une épidémie de choléra en Haïti après le séisme de 2010 avait fait plus de dix mille morts (...). Ce sont les conséquences de systèmes de soins laissés à l'abandon." (...) Les équipes locales sont insuffisantes, et les soignants fuient. Sans compter que la défaillance globale des structures de soins s'accompagne de décès collatéraux. "Un petit enfant en accès palustre a plus de risque de mourir en temps d'épidémie d'Ebola qu'en temps habituel. (...) Si le virus avait touché un pays riche, le vaccin existerait sans doute déjà. Les pays concernés sont non solvables, et comme le nombre de cas était faible jusqu'à présent, cela n'a pas été considéré comme une priorité de santé publique." Un éditorial du *Lancet* publié le 23 août faisait le même constat, parlant de "faillite morale du capitalisme". »

Brésil

1^{er} au 7 septembre : référendum "pour une Constituante exclusive et souveraine, pour la réforme du système politique"

Du 1^{er} au 7 septembre, pendant la « Semaine de la patrie » (date d'accession du Brésil à l'indépendance), dans tout le pays, des centaines de milliers de travailleurs et de jeunes ont exprimé, par leur vote, leur volonté d'un changement radical de politique au Brésil en participant massivement au référendum

« pour une Constituante exclusive et souveraine, pour la réforme du système politique ». Parmi les événements qui ont marqué cette campagne, à l'occasion de la XIV^e Assemblée plénière nationale de la Centrale unique des travailleurs (CUT), à laquelle participaient notamment des dirigeants du Mouvement des paysans sans terre (MST), de l'Union nationale des étudiants, du Parti des travailleurs, de la coordination des organisations noires (Conen)..., un meeting a rassemblé plusieurs milliers de participants. Dans l'unité, un appel a été lancé pour assurer, dans la dernière ligne droite, le succès de ce référendum « pour une Constituante exclusive et souveraine, pour la réforme du système politique », et pour gagner ainsi un vote massif des travailleurs et des jeunes. Un manifeste a été approuvé par acclamation, dont on lira ci-dessous les principaux extraits.



"Il y a bien longtemps que nous alertons sur la nécessité d'une réforme politique qui approfondisse la démocratie dans notre pays

Les mobilisations de juin et juillet 2013 ont creusé le fossé entre les institutions politiques actuelles et la volonté du peuple (le soulèvement de la jeunesse contre, notamment, la hausse des tarifs des transports urbains — NDT), d'être l'acteur principal des transformations nécessaires. Des changements dans le système politique s'imposent pour débloquer un ensemble de réformes structurelles, comme la réforme agraire, celle des impôts, permettant d'avancer

dans la voie d'une nation souveraine. Nous voulons une Constituante exclusive et souveraine parce qu'on ne peut rien attendre de l'actuel Congrès (Assemblée nationale des députés). Aucun changement positif ne pourra être obtenu avec ce Congrès (...), qui déforme la représentation de la société en n'accordant de place qu'à moins de 10 % des femmes, moins de 9 % de Noirs, à peine 3 % de jeunes, selon des critères hérités de la dictature. (...) Ainsi, le principe élémentaire de la démocratie « un électeur,

une voix » n'a pas de place à ce jour dans notre pays. Nous nous adressons à la présidente Dilma Rousseff, candidate à sa réélection en octobre prochain, et à tous les candidats à tous les niveaux de ces élections, pour qu'ils s'engagent à respecter les résultats du référendum populaire. Nous porterons les résultats à ce référendum à toutes les autorités et à tous les pouvoirs de la République (...). L'heure est venue de changer le système politique. » **Correspondant ■**

Guadeloupe

Un syndicat unique de l'eau mais... dans le cadre d'une régie directe

Dans un communiqué datant du 2 septembre, LKP prend acte du fait que les élus et l'Etat se déclarent enfin disposés à mettre en œuvre une partie du protocole signé avec LKP le 4 mars 2009, notamment l'article relatif à la rénovation des réseaux, ainsi que celui concernant la création d'un syndicat unique de gestion par le regroupement de toutes les structures existantes. Mais LKP invite les élus à ne pas s'arrêter en chemin et à s'engager pour une solution définitive pour la Guadeloupe et le peuple guadeloupéen, en créant une régie directe, à l'échelle de l'île tout entière. Il déclare que la seule mise en place d'une structure unique de production d'eau potable pour la Guadeloupe, confiée à l'Office de l'eau, ne répond pas à la problématique de fond, à savoir : mettre fin à la puofitasyon sur l'eau.

"Pénurie, coupure, restriction, qualité douteuse et prix exorbitant. Réseau défaillant et disparition de plus de 50 % de la ressource produite ; canalisations pourries ou en

amiante-ciment où eau potable et eaux usées se mélangent ; des prix différents du mètre cube en fonction de la localisation géographique et du syndicat gestionnaire. Tout cela est la conséquence de la mainmise de trois multinationales (Veolia-Générale des Eaux, Bouygues-CGSP et Gelsenwasser-Nantaise des Eaux) sur la production et la distribution de l'eau en Guadeloupe, et du laxisme de nos élus.

"Pénurie, coupure, restriction, qualité douteuse, prix exorbitant et réseau défaillant sont les conséquences de la privatisation"

Régler le problème de la gestion de l'eau en Guadeloupe passe obligatoirement par la mise en place d'une régie directe à l'échelle de la Guadeloupe tout entière.

Le prix payé par l'utilisateur doit essentiellement servir à la production, au traitement, à l'entretien, à la maintenance des réseaux, à l'investissement, à la distribution, à la qualité et à la rémunération des travailleurs, et non à l'enrichissement des actionnaires de Veolia, Bouygues et Gelsenwasser. LKP exige : — la mise en régie directe de notre eau dans le cadre d'un établissement public de gestion, de production et de distribution de l'eau ; — l'arrêt de toute délégation de service public et autre prestation de service public ; — un audit indépendant sur le service de l'eau dans toutes les communes de Guadeloupe ; — le transfert des salariés des opérateurs privés vers les régies publiques ; — la rénovation et le remplacement de l'ensemble des canalisations du réseau sans augmentation des impôts ni du prix de l'eau, comme prévu dans le protocole de 2009... *Gwadeloup sé tan nou ! Gwadeloupeyen doubout !* (La Guadeloupe est à nous ! Guadeloupéens, debout !)

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

CORÉE DU SUD

Grève des ouvriers des plus grandes entreprises de la construction automobile

Le 21 août dernier, à l'appel du syndicat de la métallurgie (KMWU), affilié à la centrale syndicale KCTU, le conglomérat, qui regroupe les grandes marques automobiles Hyundai et Kia, a été bloqué par une grève de quarante-huit heures, votée par 70 % des quarante-sept mille syndiqués. Les revendications ont porté sur les salaires — une augmentation de 8 à 16 %, selon les catégories — l'intégration des primes dans le calcul du salaire de base et l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite. Les revendications n'ont pas été satisfaites, et la direction du conglomérat crie au chantage, à un moment où l'économie sud-coréenne, dont les résultats sont souvent présentés comme un « miracle », est frappée de plein fouet par les conséquences de la crise mondiale.

Ainsi, depuis quatre mois, les exportations vers la Chine, essentielles pour l'économie sud-coréenne, ont diminué, avec une baisse de 9,4 % pour le seul mois de mai 2014.

Dans ce contexte, la grève des ouvriers des plus grandes entreprises de la construction automobile du pays a valeur d'avertissement : les travailleurs de Corée du Sud n'entendent pas sacrifier leurs conditions de vie et de travail aux conséquences de la crise du système d'exploitation.

CHIFFRE

17,5

C'est, en millions, le nombre de foyers, soit « 14,3 % des foyers américains (...), qui ont eu des difficultés, à un certain moment de l'année, à fournir assez de nourriture à l'ensemble de leurs membres en raison d'un manque de ressources », indique le ministère de l'Agriculture américain. Une famille américaine sur sept a ainsi été en situation d'« insécurité alimentaire » en 2013 par manque de ressources financières.

ALLEMAGNE

Grève des pilotes de Lufthansa et des cheminots de la Deutsche Bahn

Le syndicat des pilotes Cockpit, en conflit depuis des mois avec la direction de la compagnie aérienne allemande Lufthansa, a appelé à la grève, le 5 septembre.

En début de semaine, les conducteurs de train de la Deutsche Bahn ont également fait grève pendant quelques heures. Là aussi, un syndicat très combatif a engagé la bataille avec la direction, cette fois sur les salaires.

Gaza : le coût de la reconstruction établi à plus de 6 milliards d'euros



Les ruines de l'hôpital El-Wafa, bombardé le 7 août dernier.

La reconstruction de la bande de Gaza, dévastée par cinquante jours de guerre, coûtera au bas mot six milliards d'euros, selon les estimations des experts palestiniens.

En outre, le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (Pecdar), un organisme de l'Autorité palestinienne, souligne que cette coûteuse reconstruction prendrait « cinq ans dans l'hypothèse où Israël leverait totalement le blocus de Gaza ».

Jusqu'à présent, depuis la signature de l'arrêt de l'agression israélienne, aucun maté-

riel de construction n'a encore franchi les points de passage contrôlés par l'Etat d'Israël, qui multiplie les entraves et les provocations.

L'enclave de Gaza, où 1,8 million de Palestiniens s'entassent entre l'Egypte, l'Etat d'Israël et la Méditerranée, a été ravagée, du 8 juillet au 26 août, par la troisième guerre d'anéantissement engagée par l'Etat d'Israël en six ans. Le conflit a tué plus de 2 140 Palestiniens, dont plus de 500 enfants, détruit des milliers de maisons, fortement endommagé l'unique centrale électrique et a réduit en cendres des dizaines d'usines.

PALESTINE

Le gouvernement israélien poursuit sa politique d'extension des colonies juives en Cisjordanie et à Jérusalem



Jérusalem-Est, "livraison", en septembre, d'immeubles neufs de la colonie Har Homa.

Nouvelle provocation du gouvernement israélien après qu'il a été contraint de cesser les bombardements meurtriers sur Gaza : les autorités israéliennes viennent de lancer un appel d'offres pour la construction de 283 logements dans la colonie d'Elkana, en Cisjordanie occupée, poursuivant son agressive politique de colonisation.

L'appropriation des terres atteint ainsi une ampleur sans précédent depuis les années 1980, selon l'organisation anti-colonisation La Paix maintenant.

La poursuite de la colonisation (la construction d'habitations civiles dans les territoires occupés ou annexés par l'Etat d'Israël depuis 1967) achève de démontrer l'inanité de la solution à deux Etats.

L'extension d'Elkana, parmi d'autres projets de construction de milliers de logements, était dans l'air depuis plusieurs mois. Le projet a reçu un accord en janvier, et son avancement, comme celui d'autres programmes, a été « retardé par la guerre à Gaza cet été », déclare Ariel Rozenberg, porte-parole du ministère du Logement.

La municipalité de Jérusalem a par ailleurs annoncé qu'elle allait autoriser la construction de 2 200 logements et des travaux de réhabilitation dans le quartier d'al-Sawareh, à Jérusalem-Est annexée.

Le maire de Jérusalem, Nir Barkat, a déclaré qu'il s'agissait là d'une opportunité pour renforcer la « souveraineté israélienne sur Jérusalem-Est et de préserver son unité ».

ÉTATS-UNIS (1)

Innocentés après trente ans dans le couloir de la mort

En Caroline du Nord, aux Etats-Unis, des tests ADN ont permis d'innocenter un condamné à mort et un condamné à la prison à vie. Agés de 46 et 50 ans, les deux hommes, adolescents au moment de leur arrestation en 1983, étaient accusés de viol et de meurtre. L'un d'eux a passé trente ans dans le couloir de la mort.

L'organisation américaine Innocence Project estime à 317 le nombre de condamnés innocentés par des expertises ADN aux Etats-Unis, dont dix-huit étaient dans le couloir de la mort.

Au moment de leur arrestation, les deux adolescents souffraient de « graves handicaps mentaux ».

A l'époque, le jeune Henry Lee McCollum, âgé de 19 ans, avait d'abord affirmé ne rien savoir, puis avait signé des aveux après « cinq heures d'interrogatoires intenses », sans avoir pu avoir accès à un avocat. Après avoir signé, sa première demande avait été : « Je peux rentrer chez moi maintenant ? » Ainsi qu'il l'expliquera plus tard, il pensait que, en signant, il serait libre.

Condamnés à la peine capitale, les deux hommes n'ont cessé de clamer leur innocence. La peine de mort sera commuée en prison à vie, plus tard, pour le plus jeune.

L'avocat de Henry Lee McCollum s'est dit atterré de « voir que le système judiciaire américain a laissé deux enfants handicapés mentaux aller en prison pour un crime qu'ils n'ont pas commis, et y souffrir pendant trente ans ».

Il y a aujourd'hui, aux Etats-Unis, plus de Noirs en prison, en détention, en liberté surveillée ou en liberté conditionnelle que de Noirs soumis à l'esclavage en 1850, avant que ne commence la guerre civile.

ÉTATS-UNIS (2)

Grève et manifestation des employés de fast-foods, 44 grévistes arrêtés

La police américaine a arrêté, jeudi 4 septembre, 44 employés de fast-foods, à New York et à Los Angeles, lors de manifestations d'employés de la restauration rapide qui participaient à une journée nationale de grève pour exiger une augmentation de leurs salaires et la possibilité de se syndiquer. Des grèves et des mobilisations ont eu lieu, jeudi 4 septembre, dans plus de 150 villes des Etats-Unis, dont Chicago et Detroit (Nord), Miami (Sud-Est), Denver (Ouest) ou encore Los Angeles (Ouest).

Dix manifestants ont été arrêtés à Los Angeles, en Californie. Un porte-parole de la police new-yorkaise a fait état pour sa part de « 15 arrestations supplémentaires », sans préciser l'endroit exact où elles avaient eu lieu. Les grévistes réclament un salaire de 15 dollars l'heure, soit plus du double du salaire minimum actuel de 7,25 dollars appliqué par de nombreuses enseignes de la restauration rapide. Ils réclament aussi la possibilité de se réunir en syndicats, sans subir de représailles en retour.

ÉTATS-UNIS (3)

L'écart des revenus ne cesse de se creuser

L'écart des revenus entre exploités et exploités ne cesse de se creuser, selon une enquête de la banque centrale américaine, la Fed. Sur les trois dernières années, le revenu médian des Américains s'est replié de 5 %. Les familles dans le bas de l'échelle des revenus ont subi des « baisses substantielles », dans la continuité de la tendance observée de 2007 à 2010, affirme cette étude trisannuelle de la Fed. « Seules les familles situées au sommet de l'échelle ont enregistré des augmentations importantes de revenus » entre 2010 et 2013. A noter que, dans ce cadre général, le revenu médian des Noirs et des Hispaniques a chuté de 9 % sur la période, contre moins de 1 % pour les Blancs. Tandis que la part des revenus perçus par les foyers les plus riches (3 % des ménages) a augmenté, durant ces trois dernières années, pour atteindre 30,5 %, contre 27,7 % en 2010. Ces 3 % de ménages les plus aisés détenaient à eux seuls 54,4 % des richesses en 2013.

PORTUGAL

Le gouvernement tire un dernier trait sur le service public de la poste

Dans le cadre de son programme de privatisations exigé par l'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI), l'Etat portugais se désengage totalement du capital de la poste, qu'il avait préalablement introduit en Bourse en décembre dernier.

Vieille de près de cinq cents ans, la poste portugaise figurait sur la liste d'actifs que le pays s'était engagé à privatiser.

Le gouvernement portugais emboîte ainsi le pas au Royaume-Uni, qui a lancé, en octobre 2013, l'introduction en Bourse de l'emblématique Royal Mail.

Histoire - Il y a 110 ans

Un énorme scandale éclate dans la presse internationale, qui cite plusieurs rapports officiels

Surexploitation et massacres colonialistes au "Congo belge" : "Une immonde saloperie"

Doté d'un environnement et d'un sous-sol extrêmement riches, le Congo-Kinshasa (ou République démocratique du Congo) est surtout connu de nos jours pour les guerres de dislocation qui y perdurent depuis des décennies, avec des conséquences désastreuses pour les populations, particulièrement à l'est du territoire. Mais quand on se penche sur l'histoire de ce pays, on se rend compte que l'une des périodes les plus effroyables que

ces populations aient vécues est sans aucun doute celle passée, en tant que colonie, sous le joug de Léopold II, roi des Belges, puis de la Belgique elle-même. L'ampleur et l'horreur des exactions et des massacres du colonialisme y dépassaient tout ce qui pouvait être imaginé, au point qu'un énorme scandale international finit par éclater, en relayant dans la presse internationale les révélations de plusieurs rapports officiels.

Par S. K. Koza

Nullement découragé par les déboires de son père, le roi de Belgique Léopold I^{er}, au Guatemala dans les années 1840, le duc de Brabant, futur Léopold II, rêvait de conquêtes coloniales et de leurs richesses. Après son accession au trône en 1865, il concentra son attention sur l'Afrique, afin de s'approprier, selon ses propres termes, une part du « magnifique gâteau africain ».

Après s'être attaché les services de « l'explorateur » Stanley, qui lui-même s'allia avec quelques chefs swahilis trafiquants d'esclaves, pour parcourir le bassin du fleuve Congo et lui ramener des « traités signés » avec quelques chefs africains, Léopold II jouera habilement, à la conférence de partage de l'Afrique, à Berlin (1884-1885), pour que ses pairs des grandes puissances européennes lui attribuent le territoire, à travers l'Association internationale du Congo qu'il avait préalablement créée, et qui affichait de prétendus buts humanitaires « de civilisation de l'Afrique centrale et d'abolition de l'esclavage ». Le 1^{er} août 1885, naissait ainsi l'Etat indépendant du Congo (EIC), propriété personnelle de Léopold II, qui en était le souverain.

Exploiter ce territoire, qui fait quatrevingts fois la Belgique, nécessite des « forces de l'ordre », en fait de contrainte et de répression. L'administration de l'EIC va les constituer sous le nom de « Force publique », d'abord avec des mercenaires, principalement scandinaves. Ensuite, sous prétexte de lutter contre l'esclavage, elle va racheter des captifs aux trafiquants d'esclaves, mais, au lieu de les libérer, elle va les intégrer à la Force publique ou à d'autres corps de l'administration. Des enfants étaient aussi kidnappés, en particulier aux populations qui ne se soumettaient pas à la colonisation, et déportés vers d'autres régions où ils étaient mis dans des « colonies » tenues par les missionnaires.

Pendant longtemps, la principale ressource exportée par l'EIC fut l'ivoire. Mais à force de tuer les éléphants, ceux-ci se raréfiaient, mettant en danger l'entreprise du roi des Belges. L'invention, en 1888, par l'Ecossais John Boyd Dunlop, du caoutchouc gonflable devant équiper les roues des voitures et autres bicyclettes, offrit à Léopold II l'occasion de rendre enfin rentable son aventure coloniale au Congo, qui, « projet moribond, venait d'un seul coup de se transformer en un miracle économique époustouflant », écrit le journaliste hollandais David Van Reybrouck (DVR [1]). Mais ce sera alors l'enfer pour les Africains. Comme il ne s'agit pas de plantations mais d'arbres sauvages, la collecte du caoutchouc dans la forêt était un travail long et pénible, qui nécessitait beaucoup de main-



Mains coupées, parmi les pratiques courantes des agents du colonialisme.

d'œuvre. Plus la quantité à collecter était importante, plus il fallait s'enfoncer dans la forêt. Les Africains n'avaient donc aucune raison d'accomplir cette tâche de bonne grâce. C'est là que les agents de l'EIC vont donner toute la mesure de leur capacité à contraindre la population à contribuer à enrichir le roi.

Désormais, l'impôt devait être payé en caoutchouc. Le quota imposé était arbitraire et variait d'une région à l'autre. Pour imposer ce travail forcé, camouflé sous le nom d'« impôt », tous les moyens seront bons : prise en otage des chefs et des femmes, enterrement vertical, à côté d'une fourmilière, des chefs récalcitrants, avec juste la tête qui sort de terre, bastonnade, massacre des populations qui ne remplissent pas leur quota.

Comme l'administration de l'EIC veillait à la bonne utilisation de ses munitions, lorsque les expéditions punitives étaient confiées à des auxiliaires noirs, ces derniers devaient, à leur retour, rendre compte à leur chef blanc de leur utilisation en lui rapportant les mains droites coupées à chacune de leurs victimes. C'était en quelque sorte leurs « notes de frais » (DVR, p. 111).

C'est ainsi que, loin des objectifs philanthropiques — la lutte contre l'esclavage — officiellement affichés, tout le Congo a été transformé en un immense camp d'esclaves. Sous le vrai visage hideux du colonialisme, celui d'une succession d'exactions criminelles aux conséquences tragiques, la surexploitation imposée à tout le pays dégageait des profits presque sans limites pour enrichir le roi Léopold II et la Belgique.

En ce qui concerne les conséquences démographiques, il n'y a pas de chiffres officiels pour cette sombre période. Mais les informations recueillies par David Van Reybrouck permettent de se faire une idée. Il écrit : « Les populations devinrent des serfs de l'Etat. Léopold II était parti en guerre contre

l'esclavage afro-arabe, du moins formellement, mais l'avait remplacé par un système encore pire. (...) Les conséquences furent dramatiques. Les champs étaient en friche. L'agriculture se réduisit aux plantes les plus élémentaires. (...) La population était affaiblie et sous-alimentée. Elle était donc très exposée aux maladies. (...) En 1904, George Grenfell écrit : "(...) Sur

Loin des objectifs philanthropiques officiellement affichés, tout le Congo a été transformé en un immense camp d'esclaves.

mille lieues le long du fleuve (deux mille lieues de rives) entre Léopoldville [actuelle Kinshasa] et Stanleyville [actuelle Kisangani], je doute fort, après avoir compté les habitations et effectué une estimation très approximative, qu'il y ait encore cent mille personnes dans toutes les petites villes et tous les petits villages le long du fleuve." Alors qu'il s'agissait auparavant de la région la plus peuplée à l'intérieur des terres. Dans certains villages, 60 à 90 % de la population disparaurent. Lukolela, un des postes les plus anciens le long du fleuve, avait en 1891 environ six mille habitants ; en 1903, ils étaient moins de quatre cents » (DVR, pp. 114-115). Les témoignages que nous publions dans notre encadré en attestent, il s'agit donc d'une hécatombe difficilement imaginable, que l'on pourrait pratiquement qualifier de génocide, à ceci près que le moteur de ce crime de

TÉMOIGNAGES

"Un spectacle d'esclavagisme en grand"

L'Etat indépendant du Congo (EIC) achetait des captifs aux trafiquants d'esclaves. Mais ces « libérés » ne l'étaient que de nom, car l'EIC ne leur rendait pas la liberté pure et simple.

Les conditions dans lesquelles ces « libérés » étaient conduits jusqu'à la région où ils allaient être utilisés font qu'un grand nombre d'entre eux mouraient en chemin. Dans un rapport daté de juillet 1892, adressé au gouverneur général de l'EIC, le juge Marcellin Desaeagher, après une visite dans le Haut-Congo, écrit : « Un fait capital : les trois quarts des libérés périssent avant d'arriver à la destination où ils peuvent être utilisés. » Il pose ensuite la question : « Quelles sont les causes de cette grande mortalité ? Les fers ou les chaînes les tuent en peu de temps. C'est pourquoi les Arabes [en fait les Swahilis] ne font guère de prisonniers mâles adultes. » Après une tournée au Congo en 1895, un missionnaire, Camille Varonslé, dans une lettre à son supérieur, renchérit : « On trouvait que nous étions en présence d'un spectacle d'esclavagisme en grand... Les caravanes qui descendent la route à Boma jonchent la route de cadavres... »

"Une férocité de fauve"

Les exactions n'étaient pas l'apanage des seuls auxiliaires africains. Les agents européens de l'EIC, qui les encourageaient, en avaient aussi leur part. Ch. Lemaire, sous-lieutenant de la Force publique, écrit dans une prose qui se veut lyrique : « Mon éducation africaine commença dans les coups de fusil et de canon, dans les incendies de villages, "à mettre à la raison", en un mot dans l'abus et le surabus de la force avec tous ces excès. » Pour ces agents, la terreur est le seul moyen de s'imposer. Mahis, le gouverneur général de l'EIC, écrit dans un rapport en 1896 : « Niangwé a été administré successivement par deux officiers, le lieutenant Lemony et le capitaine Stevelinck, qui se sont montrés vis-à-vis des Noirs indigènes, chefs indigènes et auxiliaires d'une férocité de fauve, pendant ou jetant au fleuve tous ceux qui paraissaient les gêner. » La même année, il écrit à Vaneetvelde, chef — ministre — du département des Affaires étrangères : « La région où je me trouve [les Falls] pourrait s'appeler le pays des horreurs... Je vous signale quelques agents qui ont été condamnés, mais d'autres ont la réputation d'avoir tué des masses de gens pour des raisons petites. On dit que M. Rom [Léon] qui pour la presse belge est aussi un héros, avait aux Falls un parterre de fleurs complètement entouré d'une bordure faite des crânes humains qu'il pouvait recueillir. Il avait une potence en permanence devant le poste. »

masse n'est pas ici la volonté de tuer des Africains en raison de leur race ou de leur religion, mais celui de les terroriser pour les contraindre au travail forcé à l'échelle de tout un peuple, l'objet même de l'esclavage.

Très tôt, des voix se sont élevées pour dénoncer les exactions constatées au Congo : en 1890, lettre de Georges Washington Williams, un Afro-Américain, au président des Etats-Unis et à Léopold II ; en 1895, les Etats-Unis réclament une enquête à la suite de la dénonciation des exactions par l'American Baptist Missionary, installée au Congo ; à partir de 1900, les missionnaires protestants exprimèrent de plus en plus clairement leur dégoût ; en 1903, la campagne contre les exactions au Congo, contre le « caoutchouc rouge » (du sang des Africains), prend de l'ampleur en Angleterre, à partir de la constatation faite par Edmund Morel, un agent d'un armateur britannique installé à Anvers, que les bateaux quittaient ce port pratiquement vides (en dehors des armes et munitions) et revenaient du Congo chargés à ras bord de caoutchouc.

C'est surtout le rapport de Roger Casement, consul britannique au Congo, publié en 1904, qui fait exploser le scandale et va forcer la main à Léopold II et aux milieux d'affaires belges.

Sous pression, ayant peur d'être personnellement éclaboussé par le scandale, et avec la hantise que les puissances européennes pourraient utiliser le prétexte des exactions au Congo pour lui arracher ce joyau, Léopold II sera obligé d'envoyer lui-même une commission d'enquête internationale indépendante qui confirmera, pour l'essentiel, un an plus tard, ces barbaries. Léopold II n'avait plus le choix. Le 15 novembre 1908, il renonça à sa propriété personnelle au profit de la Belgique. Désormais, le territoire s'appellera « Congo belge ». Comme on pouvait s'y attendre, si le changement de tutelle va amener l'abandon de certaines pratiques barbares, l'exploitation capitaliste sous un régime colonial va continuer, avec tout ce que cela suppose de nouvelles exactions contre la population. Les agents de l'impérialisme ont toujours présenté la colonisation comme une œuvre civilisatrice. Le cas du Congo-Kinshasa montre, s'il en était besoin, que l'exploitation capitaliste arrivée au stade impérialiste n'est que barbarie. Au Congo, comme l'écrit David Van Reybrouck, ce fut « une immonde saloperie ».

(1) Cité dans Congo, une histoire, éditions Actes Sud, p. 108.